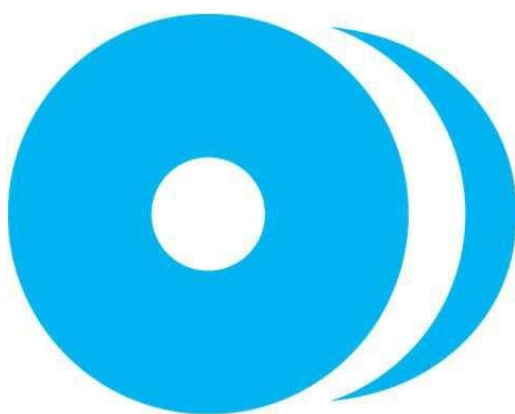


**RÈGLES**  
**ET**  
**RÈGLEMENTS**  
**TECHNIQUES**



**IWF**

À jour le 30 août 2023

<b><u>1</u></b>	<b><u>PARTICIPANTS</u></b>	<b><u>5</u></b>
1.1	GROUPES D'ÂGE	5
1.2	CATÉGORIES DE POIDS CORPOREL	5 à 7
<b><u>2</u></b>	<b><u>LES DEUX MOUVEMENTS</u></b>	<b><u>8</u></b>
2.1	GÉNÉRALITÉS	8
2.2	L'ARRACHÉ	8
2.3	L'ÉPAULÉ- JETÉ	8 - 9
2.4	RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS	9
2.5	MOUVEMENTS INCORRECTS	10
2.6	POSITIONS ET MOUVEMENTS INCOMPLETS	11
<b><u>3</u></b>	<b><u>ENVIRONNEMENT, ÉQUIPEMENTS ET DOCUMENTS</u></b>	<b><u>11</u></b>
3.1	AIRE DE COMPÉTITION	11 à 13
3.2	AUTRES ESPACES	13
3.3	LES ÉQUIPEMENT SPORTIFS	13 à 18
3.4	DOCUMENTS OFFICIELS DE LA COMPÉTITION	18 à 20
<b><u>4</u></b>	<b><u>TENUE VESTIMENTAIRE DES ATHLÈTES</u></b>	<b><u>21</u></b>
4.1	GÉNÉRALITÉS	21
4.2	LE COSTUME	21
4.3	CHAUSSURES	21
4.4	CEINTURE	21
4.5	BANDAGES, SPARADRAPS ET RUBANS ADHÉSIFS	21 à 23
4.6	GANTS ET MANICLES	23
4.7	AUTRES VÊTEMENTS	23
4.8	LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERSONNELS	23
4.9	PUBLICITÉ DES FABRICANTS	24
<b><u>5</u></b>	<b><u>COMPÉTITIONS</u></b>	<b><u>24</u></b>
5.1	COMPÉTITIONS DE L'IWF	24
5.2	CHAMPIONNATS DU MONDE	24 - 25
5.3	JEUX OLYMPIQUES ET JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE	25 - 26
5.4	JEUX MULTISPORTS AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES, JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE ET UNIVERSIADES	26
5.5	UNIVERSIADES	26 - 27

<b><u>6</u></b>	<b><u>PROCÉDURES RELATIVES AUX COMPÉTITIONS DE L'IWF</u></b>	<b><u>27</u></b>
6.1	PROCÉDURES AVANT LES COMPÉTITIONS – INSCRIPTIONS	27
6.2	VÉRIFICATIONS FINALES DES INSCRIPTIONS	28
6.3	LE TIRAGE AU SORT ET LA RÉUNION TECHNIQUE / CONFÉRENCE	28 - 29
6.4	LA PESÉE	29
6.5	LA PRÉSENTATION	29
6.6	DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	29 - 30
6.7	PAUSE	31
6.8	CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES	32 - 33
6.9	CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES	33
<b><u>7</u></b>	<b><u>OFFICIELS TECHNIQUES</u></b>	<b><u>33</u></b>
7.1	DÉFINITION	33
7.2	RÈGLES GÉNÉRALES	33 - 34
7.3	PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES	34 à 36
7.4	OFFICIELS TECHNIQUES DES CHAMPIONNATS DU MONDE ET JEUX OLYMPIQUES	37 - 37
7.5	LE JURY	37 à 39
7.6	LE DIRECTEUR DE COMPÉTITION	39
7.7	LES ARBITRES	39 - 40
7.8	LE CONTRÔLEUR TECHNIQUE	40 - 41
7.9	PRÉPOSÉ AUX CHANGEMENTS	41 - 42
7.10	LE CHRONOMÉTREUR	42
7.11	LE SECRÉTAIRE DE COMPÉTITION	42 - 43
7.12	L'ANNONCEUR	43
7.13	LES MÉDECINS DE LA COMPÉTITION	43 - 44
7.14	PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE	44
<b><u>8</u></b>	<b><u>RECORD</u></b>	<b><u>44 - 45</u></b>
<b><u>9</u></b>	<b><u>CÉRÉMONIES</u></b>	<b><u>45</u></b>
9.1	CÉRÉMONIES D'OUVERTURE	45
9.2	CÉRÉMONIES DE CLÔTURE	45
<b><u>10</u></b>	<b><u>DISPOSITIONS DIVERSES</u></b>	<b><u>45</u></b>
10.1	DIVERGENCES DE LANGUE	45
10.2	INTERPRÉTATION	45
10.3	MEMBRES PROTHÉTIQUES	45 - 46

# RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 1.2	– LIMITES DES CATÉGORIES DE POIDS CORPOREL	47
RÈGLEMENT 3.1.1	– LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET L'ESTRADE	48
RÈGLEMENT 3.3.2	– LES PLATEAUX	48
RÈGLEMENT 3.3.3	– LES HALTÈRES	49 à 52
RÈGLEMENT 3.3.3.11	– TABLEAU DE CHARGEMENT DE LA BARRE	53 à 59
RÈGLEMENT 3.3.4	– LA BALANCE	60
RÈGLEMENT 3.3.5	– DOSSARDS D'ATHLÈTE / LASSEZ-PASSER POUR LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT / CARTE DE PROTÈT	60 - 61
RÈGLEMENT 3.3.6.1	– SYSTÈME D'ARBITRAGE ÉLECTRONIQUE	61
RÈGLEMENT 3.3.6.12	– PANNEAU DE CONTRÔLE DU JURY	62
RÈGLEMENT 3.3.6.14	– LE CHRONOMÈTRE	62
RÈGLEMENT 3.3.7	-TECHNOLOGIE DE REPRISE VIDÉO	62 - 63
RÈGLEMENT 5.1	– ÉVÈNEMENT IWF	64
RÈGLEMENT 5.2	– CHAMPIONNATS DU MONDE	64 à 68
RÈGLEMENT 6.4	– LA PESÉE	68 à 70
RÈGLEMENT 6.5	– LA PRÉSENTATION	71
RÈGLEMENT 6.6.5	– LA RÈGLE DES 20 KG	71 - 72
RÈGLEMENT 6.6.6	– L'ORDRE D'APPEL	72 - 73
RÈGLEMENT 6.8	– CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES	72 - 73
RÈGLEMENT 6.9	– LA CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES	76
RÈGLEMENT 7.3	– PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES	77 - 78
RÈGLEMENT 7.5	– LE JURY	77
RÈGLEMENT 7.9	– PRÉPOSÉ AUX CHANGEMENTS	77
RÈGLEMENT 8	– PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE	78
RÈGLEMENT 9	– CÉRÉMONIES	79
GUIDES		79

# 1 LES PARTICIPANTS

## 1.1 GROUPE D'ÂGE

1.1.1 En haltérophilie, les compétitions sont organisées pour les hommes et les femmes. Les athlètes participent dans des catégories de poids corporel et d'âge, prévues par le règlement.

1.1.2 L'IWF reconnaît quatre (3) catégories d'âge :

- « JEUNESSE » de 13 à 17 ans
- « JUNIORS » de 15 à 20 ans
- « SENIORS » + 15 ans

Les catégories sont déterminées par l'année de naissance.

1.1.3 Pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse les règlements spécifiques du Comité International Olympique (CIO) sont appliqués.

1.1.4 Pour les compétitions sous l'égide de la Fédération Internationale des Sports Universitaires, les règlements de la FISU sont appliqués.

## 1.2 CATÉGORIES DE POIDS CORPOREL

1.2.1 Il y a dix (10) catégories de poids corporel pour les juniors et seniors hommes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants :

1.	55 kg
2.	61 kg
3.	67 kg
4.	73 kg
5.	81 kg
6.	89 kg
7.	96 kg
8.	102 kg
9.	109 kg
10.	+109 kg

1.2.2 Il y a dix (10) catégories de poids corporel pour les juniors et seniors femmes. Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer dans les catégories et dans l'ordre suivant :

1.	45 kg
2.	49 kg
3.	55 kg
4.	59 kg
5.	64 kg
6.	71 kg
7.	76 kg
8.	81 kg
9.	87 kg
10.	+ 87 kg

1.2.3 Il y a dix (10) catégories pour les « JEUNESSE » (hommes). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 49 kg
2. 55 kg
3. 61 kg
4. 67 kg
5. 73 kg
6. 81 kg
7. 89 kg
8. 96 kg
9. 102 kg
10. +102 kg

1.2.4 Il y a dix (10) catégories pour les « JEUNESSE » (femmes). Toute compétition se déroulant selon les règles de l'IWF doit s'effectuer selon les catégories et l'ordre suivants, sauf pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse où sont appliqués des règlements particuliers.

1. 40 kg
2. 45 kg
3. 49 kg
4. 55 kg
5. 59 kg
6. 64 kg
7. 71 kg
8. 76 kg
9. 81 kg
10. + 81 kg

1.2.5 Jeux Olympiques: catégories :

Hommes :

1. 61 kg
2. 73 kg
3. 89 kg
4. 102 kg
5. +102 kg

Femmes :

1. 49 kg
2. 59 kg
3. 71 kg
4. 81 kg
5. +81 kg

1.2.6 Catégories pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse :  
**A définir ultérieurement par le CIO.**

1.2.7 À chaque compétition de l'IWF chaque fédération membre peut inscrire une équipe de vingt (20) hommes et vingt (20) femmes, ou un nombre équivalent au double du nombre de catégories du programme de la compétition de chaque sexe. Toutefois, une équipe ne peut participer qu'avec un maximum de dix (10) hommes et dix (10) femmes, ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition, s'il en compte moins. L'équipe engagée doit être répartie dans les différentes catégories avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

La fédération doit déclarer le nombre d'athlètes et d'accompagnateurs de l'équipe qui participeront.

Exceptions :

- Jeux Olympiques
- Jeux Olympiques de la Jeunesse
- Jeux Multisports autres qu'Olympiques

1.2.8 Au cours d'une compétition, un athlète ne peut participer que dans une (1) seule catégorie de poids corporel, sauf dans le cas où une compétition « Jeunes » est incluse dans une compétition « Junior/Senior ». Lors de manifestations combinant « Jeunes » et « Juniors/Seniors » les organisateurs doivent aménager le programme pour permettre aux athlètes de ne participer qu'une seule fois.

## 2 LES DEUX MOUVEMENTS

### 2.1 GÉNÉRALITÉS

- 2.1.1 En haltérophilie, l'IWF reconnaît deux (2) mouvements qui doivent être exécutés dans l'ordre suivant :
- a) L'arraché
  - b) L'épaulé-jeté

Les deux mouvements doivent être exécutés à deux mains. Un maximum de trois (3) tentatives est accordé à chaque mouvement.

### 2.2 L'ARRACHÉ

- 2.2.1 L'haltère est centré horizontalement sur le plateau. L'athlète se positionne accroupi derrière la barre. Il agrippe la barre, paumes vers le bas et la tire d'un seul mouvement du plateau jusqu'au bout des bras en pleine extension au-dessus de la tête. Le mouvement s'effectue, soit en fléchissant ou en effectuant une fente avec ses jambes. Durant ce mouvement continu vers le haut, la barre reste près du corps et peut glisser sur les cuisses. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'arraché. L'athlète se relève à son propre rythme, depuis la « fente » ou la « flexion » de jambes et termine bras et jambes tendus en pleine extension. La charge soulevée doit être maintenue dans la position finale sans bouger, bras et jambes tendus en pleine extension, les pieds sur le même axe et parallèles au tronc et à l'haltère. L'athlète attend le signal des arbitres pour replacer l'haltère sur le plateau. Les arbitres donnent le signal d'abaisser l'haltère à « Terre » dès que toutes les parties du corps de l'athlète sont immobiles.

### 2.3 L'ÉPAULÉ-JETÉ

- 2.3.1 Première partie, l'épaulé :

L'haltère est centré horizontalement sur le plateau de compétition. L'athlète se positionne accroupi derrière la barre. Il agrippe la barre, les paumes vers le bas et la tire d'un seul mouvement, du plateau jusqu'aux épaules, tout en fléchissant ou en effectuant une fente avec les jambes. Durant ce mouvement continu vers le haut, la barre peut glisser sur les cuisses. L'haltère ne doit pas toucher la poitrine avant la position finale qui est sur les clavicules avec les bras totalement fléchis. Les pieds doivent être replacés sur la même ligne et les jambes doivent être tendues pleine extension avant d'effectuer le jeté. Aucune autre partie du corps que les pieds n'est en contact avec le plateau pendant l'exécution de l'épaulé. L'athlète se replace à son propre rythme et termine, les pieds sur une même ligne parallèle à l'axe du tronc et à l'haltère.



### 2.3.2 Deuxième partie, le jeté :

L'athlète doit se tenir immobile, les jambes complètement tendues avant de commencer le jeté. L'athlète fléchit les jambes puis effectue une extension simultanée des jambes et des bras pour amener l'haltère à pleine extension des bras tendus verticalement au-dessus de la tête. La charge soulevée doit être maintenue dans la position finale sans bouger, bras et jambes tendus en pleine extension, les pieds sur le même axe et parallèles au tronc et à l'haltère sur le plateau. Les arbitres donnent le signal d'abaisser l'haltère à « Terre » dès que toutes les parties du corps de l'athlète sont immobiles.

Avant le jeté, l'athlète peut replacer la barre pour les raisons suivantes :

- a) retirer ses pouces ou « décrocher », si cette méthode est utilisée;
- b) si la respiration est empêchée;
- c) si la barre provoque des douleurs;
- d) modifier l'écartement de sa prise.

Les modifications ci-dessus ne constituent pas une tentative supplémentaire de jeté.

## 2.4 RÈGLES GÉNÉRALES POUR TOUS LES MOUVEMENTS

- 2.4.1 La technique dite « crocheter » est autorisée. Elle consiste à recouvrir la dernière phalange du pouce avec les autres doigts de la même main pour tenir la barre.
- 2.4.2 A chaque mouvement, les arbitres doivent considérer comme essai non réussi toute tentative non terminée où la barre atteint la hauteur des genoux.
- 2.4.3 Après le signal des arbitres de reposer la barre sur le plateau, l'athlète doit la descendre devant lui. La barre peut être lâchée lorsqu'elle a dépassé la hauteur des épaules.
- 2.4.4 Un athlète qui, pour une raison quelconque, ne peut pas étendre complètement le(s) coude(s) doit en aviser les trois arbitres et le Jury avant le début de la compétition et le rappeler avant chaque tentative sur le plateau. Cela relève de l'entière responsabilité de l'athlète. Le jury peut demander au Médecin de la Compétition pour examiner.
- 2.4.5 Lors de l'arraché ou de l'épaulé, en position de flexion, l'athlète est autorisé à balancer le tronc pour se relever.
- 2.4.6 L'utilisation de craie (carbonate de magnésium) est autorisée.
- 2.4.7 L'utilisation de graisse, huile, eau, talc, crème ou de tout autre lubrifiant sur les cuisses est interdite. Il est demandé à l'athlète qui utilise un (des) lubrifiant(s) interdit(s) de l'(es) enlever immédiatement. Si le chronomètre a été déclenché, il continuera de tourner.
- 2.4.8 Il relève de l'entière responsabilité de l'athlète d'effectuer chaque tentative dans le respect du règlement international IWF et sous l'autorité des arbitres de la compétition.

## **2.5 MOUVEMENTS INCORRECTS**

### **2.5.1 MOUVEMENTS INCORRECTS POUR TOUTES LES MOUVEMENTS**

- 2.5.1.1 Tirer en suspension, à savoir un arrêt du mouvement ascendant de l'haltère lors du tirage.
- 2.5.1.2 Toucher le plateau avec toute autre partie du corps que les pieds pendant l'exécution du lever.
- 2.5.1.3 Pause durant l'extension des bras.
- 2.5.1.4 Terminer par un développé à la fin du mouvement arraché ou jeté, à savoir continuer l'extension des bras après que l'athlète ait atteint le point le plus bas de sa position dans la flexion ou la fente, pour l'arraché et le jeté.
- 2.5.1.5 Flexion et extension des coudes pendant le redressement.
- 2.5.1.6 Quitter le plateau durant l'exécution du mouvement, toucher la surface extérieure du plateau avec n'importe quelle partie du corps.
- 2.5.1.7 Laisser tomber l'haltère au-dessus du niveau des épaules.
- 2.5.1.8 Ne pas replacer l'haltère au complet sur le plateau.
- 2.5.1.9 Ne pas faire face à l'arbitre central en début d'un lever.
- 2.5.1.10 Replacer l'haltère sur le plateau avant le signal des arbitres.
- 2.5.1.11 Toucher l'haltère avec les chaussures. Si un athlète touche l'haltère avec ses chaussures avant la tentative, les arbitres doivent signaler une faute en appuyant sur le bouton rouge. Si l'haltère est touché avec les chaussures après une tentative réussie, les arbitres ne changent pas leur décision, mais le Jury donne un avertissement à l'athlète. Si l'athlète répète cette action lors d'un lever subséquent, celui-ci sera refusé.

### **2.5.2 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ARRACHÉ**

- 2.5.2.1 Pause pendant l'exécution du mouvement.

### **2.5.3 MOUVEMENTS INCORRECTS À L'ÉPAULÉ**

- 2.5.3.1 Effectuer un « double épaulé », c'est-à-dire reposer ou placer la barre à un point intermédiaire sur la poitrine avant la position finale.
- 2.5.3.2 Toucher les cuisses ou les genoux avec les coudes ou les avant-bras.

### **2.5.4 MOUVEMENTS INCORRECTS AU JETÉ**

- 2.5.4.1 Tout effort apparent pour jeter par tentatives successives qui ne sont pas complétées; cela inclus le fléchissement du tronc ou des genoux.
- 2.5.4.2 Toute oscillation délibérée de l'haltère dans le but d'en profiter pour le jeté. L'athlète doit être immobile avant d'exécuter le jeté.

## **2.6 MOUVEMENTS ET POSITIONS INCOMPLETS**

- 2.6.1 Toute extension inégale ou incomplète des bras à la fin de mouvement.
- 2.6.2 Terminer avec les pieds et l'haltère non alignés et non parallèles à l'axe du tronc.
- 2.6.3 Toute extension incomplète des genoux, à la fin du mouvement.

# **3 ENVIRONNEMENT, ÉQUIPEMENTS ET DOCUMENTS**

## **3.1 AIRE DE COMPÉTITION**

En haltérophilie, le lieu de compétition fait référence à l'aire de compétition qui comprend :

- Un plateau de compétition placé sur une estrade.
- Des tables pour les officiels techniques et à la gestion de la compétition.
- Une aire d'échauffement.

### **3.1.1 LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET L'ESTRADE** [\(voir section Règlements 3.3.2\)](#)

- 3.1.1.1 Tous les mouvements doivent être effectués sur un plateau de compétition.
- 3.1.1.2 Une surface dégagée de cent (100) cm est obligatoire autour du plateau de compétition. Cette surface doit être plate et dégagée de tout obstacle y compris les disques de charge.
- 3.1.1.3 Si le plateau est placé sur une estrade, celle-ci doit répondre aux spécifications de la réglementation du point 3.1.1.
- 3.1.1.4 De la craie et de la résine doivent être disponibles sur l'aire de compétition près du plateau de compétition du côté du point d'entrée de l'athlète.
- 3.1.1.5 Des produits de nettoyage, désinfectants, antiseptiques, brosses métalliques, chiffons, balais, gants et autres fournitures de nettoyage et appareils doivent être disponibles à proximité de plateau / estrade pour les chargeurs et le service de nettoyage.
- 3.1.1.6 Une civière doit être prévue près du plateau / de l'estrade.
- 3.1.1.7 Une zone spécifique est attribuée aux accompagnateurs de l'équipe (entraîneurs) à côté de l'aire de compétition, mais non sur l'estrade.
- 3.1.1.8 Les compétitions peuvent se dérouler simultanément sur plusieurs plateaux.

### **3.1.2 TABLES POUR OFFICIELS TECHNIQUES ET GESTION DE LA COMPÉTITION**

L'emplacement des tables (et chaises) pour tous les officiels techniques et les gestionnaires de la compétition est identique pendant toutes les compétitions de l'IWF.

- 3.1.2.1 La table du Jury : la table est placée pour permettre aux membres du Jury de voir l'intégralité du plateau excluant tout obstacle. La table doit être placée à un maximum

de dix mètres du centre du plateau, entre la table de l'officiel du centre et celle de l'officiel du côté où les athlètes font leur entrée.

Les organisateurs doivent fournir des plates-formes pour élever la position des jurys si leur vue est gênée par la hauteur de la scène.

3.1.2.2 Les tables d'arbitres :

- a) L'arbitre central est assis à une table dont le bord arrière est à quatre mètres (400 cm) du devant du plateau, et centré relativement au plateau.
- b) Les arbitres de côté sont assis sur à une table, sur la même ligne que l'arbitre central, et dont le centre est situé de trois cents à quatre cents (300 à 400) cm de ce dernier.
- c) Les arbitres de réserve sont assis dans une zone dédiée du lieu de compétition.
- d) Les organisateurs doivent fournir des plates-formes pour élever la position des officiels techniques si leur vue est gênée par la hauteur de la scène

3.1.2.3 La table du médecin de garde : une table et une chaise doivent être fournies au médecin de la compétition près du point d'entrée des athlètes sur le plateau / estrade, ainsi que dans la salle d'échauffement selon l'aménagement du site.

3.1.2.4 Les tables pour la gestion de la compétition : des tables et des chaises en quantité suffisante doivent être fournies pour la gestion de la compétition et situées du côté de l'accès des athlètes au plateau / estrade.

3.1.2.5 Postes des chargeurs : ils doivent avoir un espace réservé à l'opposé du point d'accès des athlètes au plateau / estrade.

3.1.2.6 La table des Officiels de l'IWF : aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques, une table et des chaises, situées de manière symétrique par rapport au jury, doivent être réservées pour trois à cinq (3 à 5) personnes.

### **3.1.3 LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT**

3.1.3.1 Afin que les compétiteurs puissent se préparer pour leur compétition, un local d'échauffement, situé à proximité du plateau de compétition, doit être mis à leur disposition.

3.1.3.2

Ce local doit être équipé :

- D'une quantité suffisante de plateaux d'échauffement numérotés (commençant à un (1)).
- De barres, de poids, de craie, de résine, etc., en rapport avec le nombre de compétiteurs.
- De haut-parleurs reliés au microphone de l'annonceur.
- Un tableau d'affichage des résultats en temps réel.
- Un tableau d'affichage de l'essai courant.
- Affichage du chronomètre officiel.
- Écran vidéo permettant de voir l'activité sur le plateau de compétition.
- Des tables pour les préposés aux changements et le médecin de garde.
- De l'eau et des rafraichissements.
- De la glace pour les blessures.
- Tables supplémentaires selon les besoins.
- Sanitaires (souhaitable).

## **3.2 AUTRES ESPACES**

- 3.2.1** Les espaces supplémentaires suivants doivent être fournis :
- Un local pour les contrôles antidopage.
  - Un vestiaire avec douches et sanitaires.
  - Un local de repos pour les athlètes.
  - Un bureau pour la gestion de la compétition.
  - Un local de premiers soins.
  - Une salle de réunion pour l'IWF.
  - Un local pour les responsables de l'IWF (président, secrétaire général, secrétariat).
  - Un centre de presse.
  - Un sauna.
  - Un local pour les officiels techniques.
  - Un centre d'entraînement (peut être à l'extérieur, mais sur place de préférence).
  - Une salle pour les VIP.
  - Un local de pesée officielle et un autre pour la pesée de vérification.
- 3.2.2** Seuls les appareils photos, vidéo ou drone professionnel autorisés par l'IWF sont admis sur les lieux, l'aire de compétition ou tout autre espace.

## **3.3 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **3.3.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

- 3.3.1.1** Pour les compétitions : Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Jeux Continentaux, Régionaux, et autres Jeux Multisports, Championnats du Monde, Continentaux, Régionaux et Compétitions Universitaires, seulement les équipements sportifs agréés par l'IWF seront utilisés.
- 3.3.1.2** Pour les Jeux Olympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse le comité de direction de l'IWF choisit le fournisseur des haltères et du plateau parmi les fournisseurs agréés de l'IWF.
- 3.3.1.3** L'utilisation du Système d'arbitrage électronique (TIS) de l'IWF est obligatoire aux Championnats du Monde (Seniors, Jeunesse et Juniors), Championnats du Monde Universitaires, Grands Prix et aux événements de Qualification Olympique Continentale.

### **3.3.2 LE PLATEAU**

[\(voir section Règlements 3.3.2\)](#)

- 3.3.2.1** Deux types de plateau sont utilisés par l'IWF. Les deux doivent suivre les spécifications officielles du règlement :
- Plateau de compétition
  - Plateau d'échauffement.
- 3.3.2.2** Plateau de compétition :
- De forme carré
  - Dimension des côtés de quatre mètres (400 cm)
  - Épaisseur de dix centimètres (10 cm).
- 3.3.2.3** Plateau d'entraînement / d'échauffement :
- Largeur de trois mètres (300 cm)

- Longueur (profondeur) de deux mètres cinquante à trois mètres (250 à 300 cm).

### **3.3.3 L'HALTÈRE**

[\(voir section Règlements 3.3.3\)](#)

3.3.3.1 L'haltère se compose des éléments suivants :

- La barre
- Les disques
- Les colliers

3.3.3.2 La barre :

Il y a deux (2) sortes de barres : les barres pour hommes et les barres pour femmes. Les deux sortes de barres doivent répondre aux normes suivantes :

3.3.3.3 La barre pour hommes pèse vingt (20) kg.

3.3.3.4 La barre pour femmes pèse quinze (15) kg.

3.3.3.5 Les disques :

Deux sortes de disques sont autorisée lors des compétitions de l'IWF :

- Disque pour la compétition
- Disque pour l'entraînement

3.3.3.6 Disques de compétition : (poids en kg avec couleur correspondante)

- 25 kg : rouge
- 20 kg : bleu
- 15 kg : jaune
- 10 kg : vert
- 5 kg : blanc
- 2.5 kg : rouge
- 2 kg : bleu
- 1.5 kg : jaune
- 1 kg : vert
- 0.5 kg : blanc

3.3.3.7 Spécification des disques d'entraînement :

- Aux couleurs indiquées ci-dessus.
- Peuvent être de couleur noire avec les bords aux normes de couleur et portant l'inscription « entraînement ».

3.3.3.8 Les colliers

Pour sécuriser les disques sur l'haltère, chaque barre doit être équipée de colliers. Les colliers doivent répondre aux normes suivantes :

- Deux (2) colliers par haltère.
- Poids : 2,5 kg chacun.

3.3.3.9 Les disques de compétition doivent être utilisés sur le plateau de compétition et sur les plateaux d'échauffement.

3.3.3.10 Les disques d'entraînement peuvent être utilisés dans la salle d'entraînement sauf lors des Jeux Olympiques et des Jeux Olympiques de la Jeunesse, ou sauf si l'IWF en décide autrement.

### **3.3.3.11 CHARGEMENT DE LA BARRE**

[\(voir section Règlements 3.3.3.11\)](#)

Les disques sont chargés appuyés sur les manchons de l'haltère et retenus en place par des colliers. La barre doit être chargée en plaçant les disques les plus grands et les plus lourds à l'intérieur et les plus petits en ordre décroissant vers l'extérieur. Ils doivent être disposés de façon à permettre aux arbitres et le jury de reconnaître facilement le poids inscrit sur chaque disque.

3.3.3.12 Un nombre suffisant d'ensembles de barres (homme et femme) et des disques supplémentaires doivent être fournis pour les compétitions.

### **3.3.4 LA BALANCE** [\(voir section Règlements 3.3.4\)](#)

3.3.4.1 Aux Jeux Olympiques, aux Championnats du monde et autres compétitions internationales d'importance, plusieurs balances identiques sont exigées.

### **3.3.5 DOSSARDS D'ATHLÈTE / LAISSEZ-PASSER POUR LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT / CARTE DE RÉCLAMATION** [\(voir section Règlements 3.3.5\)](#)

3.3.5.1 Les dossards d'athlète sont portés pour l'identification des athlètes pendant les compétitions. Ils sont fournis aux athlètes de chaque groupe de compétiteurs, ils indiquent le numéro de départ.

3.3.5.2 Les laissez-passer d'athlète sont remis aux athlètes de chaque groupe et ne sont valables que pour le groupe spécifié.

3.3.5.3 Les laissez-passer pour l'accès à la salle d'échauffement sont portés par les représentants de l'équipe pendant la compétition. Les laissez-passer sont émis pour les représentants d'équipe pour chaque groupe et ne sont valables que pour le groupe en question.

3.3.5.4 Des cartes de protêt sont remises aux athlètes / équipes pour contester la décision des arbitres / du jury. Une (1) carte de réclamation est fournie à chaque athlète.

### **3.3.5.5 SYSTÈME D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE (TIS)**

Le TIS est une application complexe de gestion de compétition, qui est intégrée dans un logiciel et qui inclus un ensemble de composants matériels décrits ci-après :

#### **3.3.6.1 LE SYSTÈME D'ARBITRAGE ÉLECTRONIQUE** [\(voir section Règlements 3.3.6.1\)](#)

3.3.6.2 Le système d'arbitrage électronique est le moyen par lequel les trois arbitres exercent leur droit de décision sur un essai.

3.3.6.3 Le système d'arbitrage électronique consiste en un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) arbitres de la compétition et d'un boîtier de contrôle pour le jury.

3.3.6.4 Ces boîtiers de contrôle sont munis de deux (2) boutons-poussoirs. Chacun des arbitres donne le signal « Terre » en appuyant sur le bouton blanc pour « lever accepté » et sur le bouton rouge pour « lever refusé ou non-complété » conformément aux règles concernant l'exécution du mouvement.

3.3.6.5 Aussitôt que deux (2) des arbitres ont rendu une décision identique, le signal sonore et visuel « Terre » est donné pour aviser l'athlète de replacer l'haltère sur

le plateau.

- 3.3.6.6 Dans le cas où deux (2) arbitres ont donné une décision contraire le système attend la décision du 3<sup>e</sup> arbitre. Si le 3<sup>e</sup> arbitre tarde à appuyer sur le bouton de sa décision, ce dernier entendra alors, de son boîtier de contrôle, un signal intermittent l'invitant à rendre sa décision.
- 3.3.6.7 Le signal sonore est seulement un rappel à l'arbitre. Le signal ne force pas l'arbitre à prendre une décision quand les deux (2) autres ont jugé tous deux : bon ou mauvais et envoyé et que le signal « Terre » a été vu et entendu. Le signal qui lui est envoyé invite le 3<sup>e</sup> arbitre à rendre sa décision.
- 3.3.6.8 Trois (3) secondes après que les trois (3) arbitres aient rendu leur décision, « les lampes de décision » soit rouges ou blanches s'allument, indiquant les décisions individuelles des arbitres. Ces lampes restent allumées un minimum de trois (3) secondes.
- 3.3.6.9 Après le signal sonore et visuel « Terre » et avant que les lampes de décision ne soient allumées, les arbitres ont trois (3) secondes pour modifier leur décision. S'il est trop tard pour changer la couleur de la lampe de décision, l'arbitre doit lever le petit drapeau approprié pour indiquer le changement de décision.
- 3.3.6.10 Lorsque le signal « Terre » a été donné et que les lampes de décision sont allumées et que l'athlète ne replace pas l'haltère sur le plateau, l'arbitre central doit dire « Terre » et signaler à l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau.
- 3.3.6.11 Pendant le déroulement de la compétition, les membres du jury observent le travail des arbitres par l'intermédiaire d'un panneau de contrôle. Chacune des décisions des arbitres peut être vérifiée, car les lampes du panneau s'allument instantanément lorsque les arbitres pressent l'un des boutons de décision. Une décision lente, rapide ou encore l'absence de décision peut être identifiée pour une action immédiate ou ultérieure. Lorsque le président du jury veut convoquer un des arbitres à la table, il peut le faire en pressant le bouton-poussoir approprié, ce qui émet un signal audible pour l'arbitre en question.

#### **3.3.6.12 SYSTÈME DE CONTRÔLE DU JURY** [\(voir section Règlements 3.3.6.12\)](#)

Les membres du jury donnent leurs décisions pour chaque essai par l'intermédiaire de l'équipement placé sur la table du jury. Chaque membre du jury a un boîtier individuel doté d'un poussoir rouge et d'un poussoir blanc.

#### **3.3.6.13 SYSTÈME DE COMMUNICATION**

Un interphone ou un téléphone permet la communication directe entre le Jury, la gestion de la compétition et le préposé aux changements en chef.

#### **3.3.6.14 CHRONOMÈTRE** [\(voir section Règlements 3.3.6.14\)](#)

Un chronomètre électronique fonctionnant à rebours indiquant le temps restant à intervalle d'une (1) seconde. Le chronomètre doit pouvoir marquer n'importe quel intervalle d'une durée allant jusqu'à quinze (15) minutes.

#### **3.3.6.15 TABLEAU DES ESSAIS**

Le tableau des essais doit être bien visible sur le lieu de la compétition, à la fois dans la salle de compétition et dans la salle d'échauffement.



L'information suivante doit être inscrite sur le tableau d'essai courant :

- Le nom de famille du compétiteur (texte en majuscule) suivi de son prénom avec première lettre en majuscule et le reste en minuscule
- Code du pays IWF/CIO
- Le poids de l'haltère
- Le numéro de l'essai
- Le numéro du compétiteur
- Le décision des arbitres (optionnelle si elle est affichée ailleurs)
- Le temps restant (optionnel s'il est affiché ailleurs).

### **3.3.6.16 TABLEAU DES RÉSULTATS**

Ce tableau placé à un endroit de la scène bien en vue du public. Il affiche le déroulement complet de la catégorie disputée. En salle d'échauffement, le tableau doit être présenté dans l'ordre des numéros de départ (affichage en temps réel). Du côté du public, il peut être présenté selon le classement.

3.3.6.17 Ce tableau doit afficher durant toute la compétition, pour tous les athlètes plus les trois (3) premiers du groupe précédents les informations suivantes :

- Les numéros de départ en ordre croissant
- Le numéro de passage, dans l'ordre numérique ou dans l'ordre du classement (quand la compétition a commencé)
- Les noms des concurrents dans l'ordre de numéro de départ
- Leur année de naissance
- Le code IWF/CIO de leur pays
- Les trois (3) essais à l'arraché
- Les trois (3) essais à l'épaulé-jeté
- Le total
- Le classement final des athlètes
- Une indication de l'athlète annoncé et de l'athlète qui suivra.

3.3.6.18 Le résultat de l'essai doit être affiché différemment (raturé ou par la couleur) selon qu'il a été réussi ou non.

### **3.3.6.19 AFFICHAGE DES RECORDS**

Les records de la catégorie disputée doivent être enregistrés et affichés dans la salle de compétition. Cette information doit être disponible durant toute la durée de la compétition et doit être modifiée lorsqu'un nouveau record est établi.

### **3.3.6.20 ÉCRANS VIDÉO**

Des écrans vidéo doivent être installés dans la salle de compétition ainsi que dans la salle d'échauffement.

### **3.3.7 TECHNOLOGIE DE REPRISE VIDÉO (VPT) [\(voir section Règlements 3.3.7\)](#)**

3.3.7.1 C'est une technologie qui permet de revoir la décision des arbitres ou du jury si elle est contestée ou en cas de désaccord parmi les membres du jury.

3.3.7.2 Aux Championnats du Monde Seniors, Juniors ou Jeunes, Jeux Olympiques et Jeux Olympiques des Jeunes, aux championnats continentaux et régionaux et à tout autre événement mondial désignée comme épreuve de qualification olympique l'utilisation de cette technologie est obligatoire.

## **3.4 DOCUMENTS OFFICIELS DE LA COMPÉTITION**

### **3.4.1 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS**

- 3.4.1.1 Au plus tard quatre (4) mois avant la date fixée pour la tenue de l'évènement, le comité organisateur du membre hôte doit faire parvenir la réglementation spécifique en la rendant disponible en ligne et en la distribuant par courrier électronique ou traditionnel à toutes les parties concernées.
- 3.4.1.2 La réglementation de la compétition de l'IWF doit inclure les informations suivantes :
- Les dates exactes et le programme détaillé de la compétition et des activités connexes
  - Le site de compétition et le site d'entraînement
  - Le total d'inscription pour chaque catégorie de poids corporel (pour les Championnats du monde seniors, si applicable)
  - Les conditions financières
  - Les formulaires d'accréditation pour les membres de la presse
  - Les formulaires d'inscription préliminaire
  - Les formulaires d'inscription finale
  - Les coordonnées du comité d'organisation
  - Toute autre information pertinente.

### **3.4.2 FORMULAIRES D'INSCRIPTION**

- 3.4.2.1 Un formulaire d'inscription préliminaire comprend :
- La fédération de chaque membre
  - Les noms et prénoms de chaque athlète,
  - La date de naissance de chaque athlète
  - La catégorie de poids de chaque athlète
  - Le total d'inscription (total représentatif pour affecter chaque athlète à un groupe en application du règlement 6.6.5)
  - La liste nominative des accompagnateurs de l'équipe et de leur rôle respectif (entraîneurs, gérant, soigneurs médecin, etc. ...)
  - Date et signature du responsable.
- 3.4.2.2 Le maximum d'athlètes autorisé sur un formulaire d'inscription préliminaire est de vingt (20) hommes et de vingt (20) femmes, ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition de chaque sexe, cependant la fédération doit déclarer le nombre d'athlètes et d'accompagnateurs d'équipe qui participeront.
- 3.4.2.3 Un formulaire d'inscription finale comporte :
- Fédération membre
  - Les noms et prénoms des athlètes
  - Date de naissance des athlètes
  - Catégorie de poids corporel des athlètes
  - Total d'engagement (performance de référence pour la répartition en groupes tenant compte du point 6.6.5)
  - Nom des accompagnateurs officiels de l'équipe et leurs fonctions (responsable d'équipe, entraîneur, médecin, kiné, etc. ...)
  - Date et signature.

Le maximum d'athlètes autorisé sur un formulaire d'inscription finale est de douze (12) hommes et de douze (12) femmes ou un nombre équivalent au nombre de catégories du programme de la compétition, plus deux (2) de chaque sexe, l'option représentant le plus petit nombre d'athlète sera retenu. Cela représente le nombre maximal d'athlètes pouvant participer plus deux (2) réservistes hommes et deux (2) réservistes femmes. Les réservistes doivent être clairement inscrits à titre de réserviste au formulaire d'inscription finale. Seuls les athlètes inscrits sur le formulaire préliminaire d'inscription pourront être inclus sur le formulaire d'inscription finale.

### **3.4.3 FORMULAIRE DE VÉRIFICATION**

3.4.3.1 Le formulaire de vérification établi à partir du formulaire d'inscription finale, comprend :

- La fédération du membre
- Les noms et prénoms des athlètes,
- La date de naissance des athlètes,
- La catégorie de poids des athlètes,
- Le total d'inscription,
- Date et signature.

3.4.3.2 Le maximum de (10) femmes et de dix (10) hommes constitue l'équipe complète par genre qui resteront sur le formulaire de vérification, avec maximum de deux (2) athlètes par catégorie.

### **3.4.4 DOCUMENTATION – LISTE DE DÉPART**

3.4.4.1 Ces documents doivent inclure :

- L'horaire des compétitions (date et heure), les groupes et l'affectation d'officiels techniques
- La liste des officiels techniques ainsi que l'allocation des officiels par groupe
- La liste de départ des compétiteurs, leur date de naissance, le code IWF / CIO de leur pays et leur total lors de l'inscription.

### **3.4.5 LISTE DE PESÉE**

3.4.5.1 Publiée avant le début de chaque groupe de compétition, cette liste doit contenir l'information suivante pour tous les participants :

- Le numéro de tirage au sort
- Le nom et prénom,
- La date de naissance,
- Le code IWF / CIO du pays
- Le total d'inscription
- Le poids corporel
- Les poids déclarés de départ à l'arraché et à l'épaulé-jeté
- La signature des Officiels présents à la pesée.

### **3.4.6 CARTE DE COMPÉTITEUR**

3.4.6.1 La carte de compétiteur est attribuée à chaque athlète. Elle est utilisée pour enregistrer le poids de chaque essai effectué durant la compétition en incluant

les changements de barre autorisés par le règlement. Les entraîneurs ou les leveurs doivent signer chacune des inscriptions comme permis par le TCRR. Cette carte contient les informations suivantes :

- Le nom et le prénom
- La date de naissance
- Le code IWF / CIO du pays
- La catégorie de poids
- Le groupe si nécessaire
- Le total d'inscription
- Le numéro de départ assigné à la fin de la pesée.

### **3.4.7 FORMULAIRE DE RÉSULTATS OFFICIELS**

3.4.7.1 Ce formulaire, qu'il soit manuscrit ou imprimé à partir d'ordinateur, est le document officiel attestant de chaque groupe de la compétition, incluant les informations suivantes pour chaque athlète :

- Le numéro de départ
- Le numéro de tirage au sort
- Le nom et le prénom
- La date de naissance
- Le code IWF / CIO du pays
- Le poids corporel
- Tous les essais pour les deux levés
- Le total
- Les nouveaux records, s'il y a lieu
- Les signatures du président du jury et / ou du directeur de compétition.

3.4.7.2 Les essais réussis ou ratés, doivent être marqués différemment (barrés ou par une couleur différente).

### **3.4.8 DOCUMENT FINAL DES RÉSULTATS**

3.4.8.1 Ce document, peut-être de format électronique numérisé (CD, DVD, Clé USB) est distribué aux délégations à la fin des activités. Il doit contenir :

- Le programme
- Le classement des équipes, incluant leur rang, le code IWF / CIO des pays les points de classification, le nombre de compétiteurs de chaque équipe,
- Les résultats de l'arraché, de l'épaulé-jeté, le total pour toutes les catégories de poids, incluant le classement, les noms, les dates de naissance, les code IWF/ CIO des pays, les poids corporels, les essais (marqués différemment selon qu'ils ont été réussis ou non) et les résultats
- Les nouveaux records incluant les catégories de poids, le nom, la date de naissance, le code IWF / CIO des pays et le poids des records,
- Le formulaire de résultats officiels.

## **4 TENUE VESTIMENTAIRE DES ATHLÈTES**

### **4.1 GÉNÉRALITÉS**

4.1.1 Les athlètes doivent porter un maillot d'haltérophilie et des chaussures de sport.

4.1.2 Les athlètes peuvent porter les équipements suivants selon le règlement :

- unitar
- t-shirt
- short
- bas
- ceinture
- bandage(s)
- diachylon(s)
- bande(s) (tape)
- gant(s) et / ou protège-paume(s)
- sous-vêtement(s)
- bijoux / accessoires
- parure de cheveux
- chapeau de tête religieux.

## **4.2 LE COSTUME**

4.2.1 Les athlètes doivent porter un maillot d'haltérophilie propre et répondant aux critères suivants :

- doit être d'une seule pièce,
- doit être sans col.
- peut être de n'importe quelle couleur,
- ne doit pas couvrir les coudes,
- ne doit pas couvrir les genoux.

4.2.2 Les maillots peuvent être décorés ou porter des inscriptions, telles que :

- nom de l'athlète,
- surnom,
- nom de son club,
- nom de sa fédération / de son pays,
- l'emblème national.

## **4.3 CHAUSSURES**

4.3.1 Les athlètes doivent porter des chaussures de sport (chaussure ou bottines d'haltérophilie).

## **4.4 CEINTURE**

4.4.1 Une ceinture peut être portée. Si utilisée, elle est portée par-dessus le costume.

4.4.2 La largeur maximale de la ceinture est de douze (12) cm.

## **4.5 BANDAGES, SPARADRAPS ET RUBANS ADHÉSIFS**

4.5.1 Les bandages sont une lisière de matériel non-adhésives, typiquement faits de gaze, de crêpe médical, néoprène, caoutchouc ou de cuir.

4.5.1.1 La longueur des bandages n'est pas limitée.

4.5.1.2 Des bandages élastiques d'un seul tenant, des genouillères de néoprène ou de

caoutchouc, ou encore des protège-rotule qui permettent le plein mouvement peuvent être portés. Ceux-ci ne peuvent pas être renforcés par des boucles, des courroies, des baleines, du plastique ou du métal.

- 4.5.1.3 Des bandages peuvent être portés sur la surface intérieure et extérieure des mains et ils peuvent être attachés aux poignets.
- 4.5.1.4 Les bandages ne doivent pas être attachés à la barre à aucun moment.
- 4.5.1.5 Tout bandage porté sur le tronc doit être porté sous le costume.
- 4.5.1.6 Aucun bandage ou substitut n'est autorisé à moins de dix (10) cm de la zone du coude. La zone de dix (10) cm consiste en cinq (5) cm au-dessus et cinq (5) cm en dessous du coude. Aucun bandage n'est autorisé sur les coudes.
- 4.5.2 Les sparadraps sont des petits bandages adhésifs en tissu, plastique, latex avec un coussinet absorbant. Ils sont normalement utilisés pour recouvrir de petites blessures.
  - 4.5.2.1 Les sparadraps peuvent être appliqués au besoin pour protéger de petites blessures.
  - 4.5.2.2 Les sparadraps sont autorisés sur les doigts mais ne peuvent dépasser le bout du doigt.
  - 4.5.2.3 Les sparadraps ne doivent pas être attachés à la barre à aucun moment.
- 4.5.3 Le ruban adhésif est fait de coton rigide ou matériel de rayonne. Il est connu comme la bande sportive, ruban adhésif médical et/ou bande sportive. Le ruban adhésif peut également être une bande élastique thérapeutique (ruban de kinésio) qui est une bande adhésive faite de coton élastique en plusieurs couleurs.
  - 4.5.3.1 Les rubans adhésifs sont autorisés sur les doigts mais ne peuvent couvrir le bout des doigts.
  - 4.5.3.2 Des rubans adhésifs peuvent être portés sur l'intérieur et l'extérieur des mains et peuvent être attachés aux poignets.
  - 4.5.3.3 Les rubans adhésifs ou des substituts ne doivent pas être attachés à la barre à aucun moment.
  - 4.5.3.4 Aucun ruban adhésif ou substitut n'est autorisé à moins de dix (10) cm de la zone du coude. La zone de dix (10) cm consiste en cinq (5) cm au-dessus et cinq (5) cm en dessous du coude. Aucun ruban adhésif n'est autorisé sur les coudes.
  - 4.5.3.5 Du ruban adhésif peut être porté sous n'importe quelle pièce de la tenue de l'athlète y compris d'autres bandages et n'importe où sur le corps – sauf dans la zone de coude de cinq (5) cm au-dessus et cinq (5) cm en dessous du coude.

## **4.6 GANTS ET MANICLES**

- 4.6.1 Afin de protéger la main, le port de gants spéciaux sans doigts est autorisé tels

que des manicles de gymnastique ou des gants de cycliste.

4.6.2 Ces gants ne peuvent couvrir que la première jointure des doigts.

4.6.3 Lorsque du sparadrap ou un ruban adhésif est porté sur les doigts, il doit y avoir une séparation visible entre celui-ci et le gant.

## **4.7 AUTRES VÊTEMENTS**

4.7.1 Un collant intégral peut être porté sous le maillot d'haltérophilie. Le collant doit respecter les critères suivants :

- Peut être d'une ou deux pièces
- Doit être moulant
- Doit être sans col
- Peut couvrir les coudes et les genoux
- Peut être de n'importe quelle couleur
- Aucun motif ou imprimé n'est permis.

4.7.2 Un T-shirt peut être porté sous le maillot d'haltérophilie. Il doit respecter les critères suivants :

- Doit être sans col
- Les manches ne doivent pas recouvrir les coudes
- Peut être de n'importe quelle couleur

4.7.3 Un short peut être porté par-dessus ou en-dessous du maillot d'haltérophilie. Il doit respecter les critères suivants :

- Doit être moulant
- Ne doit pas couvrir les genoux
- Peut être de n'importe quelle couleur

4.7.4 Un T-shirt et un short ne peuvent en aucun cas remplacer le costume.

4.7.5 Les cheveux et tous items portés sur la tête sont réputés faire partie de la tête.

4.7.6 Les athlètes participent à la compétition dans la tenue d'uniforme fourni et approuvé par leur fédération. Aux fins du présent article, la cérémonie de remise des médailles est réputée faire partie intégrante de la compétition.

## **4.8 LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERSONNELS**

4.8.1 Les équipements électroniques personnels (c.-à-d.:i-Pods, tablettes, téléphones mobiles, etc.) sont interdits sur le plateau de compétition / estrade. L'appareillage médical (appareils auditifs – ou autres) constitue une exception. Ces équipements électroniques personnels peuvent être utilisés dans la zone d'échauffement. L'IWF, le comité d'organisation du membre de la fédération hôte, ou un comité d'organisation des Jeux ne sont pas responsables des biens personnels des athlètes, accompagnateurs et des officiels techniques.

## **4.9 PUBLICITÉ DES FABRICANTS**

4.9.1 Pour tous les événements de l'IWF, il est permis d'appliquer les publicités suivantes sur les différents articles vestimentaires et équipement haltérophile. La

surface totale maximale sur chacun des articles ne doit pas dépasser (500) cm<sup>2</sup> par article :

- a) L'identification (logo, nom ou combinaison des deux) du fabricant et/ou du produit
- b) L'identification du commanditaire de l'athlète (logo, nom ou combinaison des deux).

Les motifs caractéristiques utilisés de manière traditionnelle par certains fabricants ne sont pas considérés dans l'application de cette règle.

- 4.9.2 Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse les règles du CIO prévalent pour ce qui concerne la publicité des fabricants.

## 5 COMPÉTITIONS

### 5.1 COMPÉTITIONS DE L'IWF (voir section Règlements 5.1)

- 5.1.1 Sont présentement concernés les compétitions Internationales d'haltérophilie incluses dans le calendrier de l'IWF et les événements de l'IWF et selon la réglementation l'IWF. Il y a trois sortes de compétition :
- a. Épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques.
  - b. Événements non qualificatifs.
  - c. Événements en ligne.

**NOTE:** les événements en ligne seront considérés comme officiels si l'approbation préalable est donnée par le conseil exécutif de l'IWF. Cette approbation est donnée dans des circonstances exceptionnelles.

Les épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques sont soumises au système de qualification olympique.

- 5.1.2 Les fédérations organisatrices doivent garantir l'entrée sans condition à tous les participants provenant de fédérations affiliées à l'IWF et autorisées à y participer.
- 5.1.3 Toutes les compétitions de l'IWF doivent inclure les deux (2) mouvements (arraché et épaulé-jeté).
- 5.1.4 Aucune compétition internationale d'importance ne peut être organisée dans les trente (30) jours avant et trente (30) jours après les Championnats du monde IWF ou les championnats FISU, les Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, à moins qu'elle soit approuvée par l'IWF.

### 5.2 CHAMPIONNATS DU MONDE (voir section Règlements 5.2)

- 5.2.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées aux gagnants des trois (3) premières places pour l'arraché, l'épaulé-jeté et le total dans chacune des catégories de poids corporel.
- 5.2.2 Championnats du Monde IWF de la Jeunesse, Juniors et Seniors
- 5.2.2.1 Les Championnats du Monde de la Jeunesse sont organisés tous les ans sauf l'année des Jeux Olympiques d'été de la Jeunesse.
- 5.2.2.2 Les Championnats du Monde Juniors sont organisés tous les ans.



- 5.2.2.3 Les Championnats du Monde Seniors ont lieu tous les ans avec dix (10) catégories de poids corporel. Dans les années des Jeux Olympiques, l'IWF peut organiser les Championnats du Monde (Seniors).
- 5.2.2.4 Aux Championnats du Monde, seuls les athlètes dont l'éligibilité est confirmée par l'IWF peuvent participer.
- 5.2.3 Championnats du Monde Universitaires FISU.
- 5.2.3.1 Sur attribution par la FISU à une organisation membre de la FISU, les Championnats du Monde Universitaires d'haltérophilie sont organisés aux années paires sous les auspices et contrôle de la FISU selon les règles et la réglementation de la FISU.
- 5.2.3.2 L'IWF est représentée par un délégué, lequel est nommé à chacun des Championnats du Monde Universitaire.
- 5.2.3.3 Dans tous les aspects spécifiques au sport et à l'organisation technique des compétitions, le Règlement technique des compétitions de l'IWF doit être respecté où il s'applique.
- 5.2.3.4 L'éligibilité est conforme aux règles de la FISU relatives à l'éligibilité et celles de la Constitution et Règlements techniques et des compétitions (TCRR) de l'IWF.
- 5.2.3.5 L'IWF sera impliquée à titre consultatif pour l'attribution, la préparation et le déroulement des compétitions.
- 5.2.3.6 La Fédération nationale concernée est fortement encouragée à s'impliquer dans l'organisation de ces compétitions.
- 5.2.3.7 Convenir avec le Comité organisateur, du nombre nécessaire d'officiels techniques, au minimum trente-deux (32) officiels techniques qui seront désignés pour aider au bon déroulement de ces Championnats.
- 5.3.1 **LES JEUX OLYMPIQUES ET JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE**
- 5.3.2 Un comité national olympique doit engager les athlètes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse conformément à la réglementation et le système de qualification aux Jeux Olympiques.
- 5.3.3 Jeux Olympiques
- 5.3.3.1 Au plus tard vingt-quatre (24) mois avant l'ouverture des Jeux Olympiques et après la coordination entre le Conseil d'administration de l'IWF, le CIO, les délégués techniques de l'IWF et le Comité organisateur des Jeux Olympiques, l'IWF informera les Fédérations nationales des modalités applicables.
- 5.3.3.2 Tous les documents relatifs au sport et au TCRR doivent être approuvés par l'IWF avant leur diffusion.
- 5.3.3.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze olympiques sont décernées aux trois (3) premiers compétiteurs au total dans chaque catégorie.
- 5.3.3.4 Le comité d'administration de l'IWF nomme deux (2) délégués techniques pour

les Jeux Olympiques. Leur tâche consiste à coordonner et à assister l'organisation technique des compétitions olympiques d'haltérophilie.

#### 5.3.4 Jeux Olympiques de la Jeunesse

5.3.4.1 Les dispositions 5.3.2 s'appliquent, lorsque cela est possible.

5.3.4.2 Un délégué à l'événement (ED) est désigné pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse dont la tâche est de coordonner et d'aider à l'organisation technique de la compétition d'haltérophilie.

### **5.4 JEUX MULTISPORTS AUTRES QUE LES JEUX OLYMPIQUES, JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE ET UNIVERSIADES.**

5.4.1 Les compétitions d'haltérophilie de tous les Jeux Multisports (continentaux, régionaux ou autres) doivent être supervisées par l'IWF.

5.4.2 Tous les documents relatifs au sport et au TCRR doivent être approuvés par l'IWF avant leur diffusion. La réglementation des Jeux Multisports doit être rédigée en anglais et dans toute autre langue jugée nécessaire par le comité organisateur des jeux.

5.4.3 L'IWF vérifie toutes les installations et approuve les officiels techniques Internationaux (ITOs) de l'haltérophilie en relation avec les fédérations continentales ou régionales concernée ou avec le comité organisateur des jeux.

5.4.4 Le délégué technique (TD) de l'IWF doit être sur les lieux suffisamment à l'avance avant l'ouverture des Jeux afin de s'assurer que toutes les installations sont adéquates et que les TCRR sont appliqués.

5.4.5 L'IWF peut être représentée soit par le président, le secrétaire général ou par un délégué nommé conjointement par le président et le secrétaire général de l'IWF.

5.4.6 Les frais de voyage et de séjour (hébergement et repas) du délégué technique (TD) de l'IWF pour ces Jeux, doivent être pris en charge par la fédération organisatrice.

5.4.7 Des médailles d'or, d'argent et de bronze doivent être décernées aux trois (3) premières places à l'arraché, à l'épaulé-jeté et le total dans toutes les catégories de poids reconnus à moins d'être spécifié autrement dans l'entente entre le comité organisateur et de l'IWF.

### **5.5 LES UNIVERSIADES**

5.5.1 Les compétitions d'haltérophilie aux Universiades d'été (Jeux FISU), tenues les années impaires sous les auspices de la FISU, sont organisées selon la réglementation FISU / IWF relative aux sports aux Universiades et élaborée en consultation et sujette à l'approbation des deux organismes.

## **6 PROCÉDURE RELATIVES AUX COMPÉTITIONS DE L' IWF**

### **6.1 PROCÉDURES AVANT LES COMPÉTITIONS – INSCRIPTION**

- 6.1.1 Seules les Fédérations nationales dûment affiliées à l'IWF peuvent inscrire des participants aux compétitions de l'IWF en établissant d'abord le formulaire d'inscription préliminaire puis le formulaire d'inscription final. Le conseil exécutif de l'IWF peut accorder des inscriptions spéciales et autoriser les participations d'athlètes réfugié(e)s ou déplacé(e)s qualifié(e)s, selon les textes en vigueur de l'IWF.
- 6.1.2 Pour pouvoir participer aux compétitions de l'IWF, les athlètes doivent satisfaire aux exigences de localisation conformément au règlement d'anti-dopage de l'IWF.
- 6.1.3 Le formulaire d'inscription préliminaire doit être envoyé à la fédération organisatrice / comité organisateur par fax ou courrier électronique et une copie doit être envoyée au secrétariat de l'IWF au plus tard soixante (60) jours avant la date du congrès / conférence technique.
- Pour les Championnats du Monde de l'IWF (Seniors, Juniors ou de la Jeunesse), le formulaire d'inscription préliminaire doit être envoyé à l'IWF dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant le congrès / conférence technique.
- 6.1.4 Le formulaire final d'inscription doit être retourné à la fédération organisatrice / Comité organisateur par fax ou courrier électronique et avec une copie doit être envoyée au secrétariat de l'IWF au plus tard quatorze (14) jours avant la date du congrès / conférence technique.
- Pour les Championnats du Monde de l'IWF (Seniors, Juniors ou de la Jeunesse), seul(e)s les athlètes figurant sur le formulaire d'inscription préliminaire pourront être inscrit(e)s sur le formulaire final d'inscription.
- 6.1.5 La fédération organisation / comité organisateur peut utiliser les noms de chaque athlète inscrit sur le formulaire final d'inscription pour réserver les chambres à un des hôtels désignés. S'il arrivait que des chambres réservées ne soient pas utilisées, les fédérations concernées risquent d'avoir à payer aux organisateurs les frais d'annulation pour la durée de chacune des réservations.
- 6.1.6 Le formulaire final d'inscription doit être confirmé par l'IWF. Les Formulaires non confirmés, incomplets, et / ou erronés ne seront pas acceptés.
- 6.1.7 Les athlètes qui ne sont pas inscrits sur le formulaire final d'inscription ne peuvent prendre part aux compétitions.
- 6.1.8 Pour les Championnats du Monde (Seniors, Juniors et de la Jeunesse), la liste des inscriptions par catégorie doit être publiée sur le site Web de l'IWF cinq (5) jours avant la date de la vérification finale des inscriptions (VFE).

## **6.2 VÉRIFICATION FINALE DES INSCRIPTIONS**

- 6.2.1 Avant le congrès / conférence technique, une vérification finale des inscriptions (VFE) est effectuée. La réunion est présidée par le directeur de la compétition (CD) / directeur technique (TD).
- 6.2.2 Une copie du passeport de chaque athlète participant doit être fourni au plus tard à la réunion de vérification technique (VFE) par le représentant de la délégation nationale.

- 6.2.3 La réunion VFE consiste pour chaque délégation nationale qui reçoit le formulaire de vérification le concernant de :
- Vérifier si le nom des athlètes est bien écrit et corriger si nécessaire
  - Corriger les dates de naissance s'il y a lieu
  - Modifier si nécessaire les catégories de poids corporel
  - Modifier si nécessaire le total d'inscription (ET).
- 6.2.4 Toutefois, aucune substitution d'athlètes n'est permise.
- 6.2.5 Suite à cette vérification, on doit retrouver sur cette liste un maximum de dix (10) hommes et dix (10) femmes, ou égal au nombre de catégories sur le programme, selon la valeur la moins élevée, doit rester sur le formulaire de vérification avec un maximum de deux (2) athlètes par catégorie de poids corporel, à moins que des épreuves de groupes d'âge soient maintenues ensemble. Le nom des athlètes additionnels doit être supprimé.
- 6.2.6 Lorsque ce formulaire est vérifié, signé et retourné, les inscriptions seront considérées finales, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent plus être modifiées.
- 6.2.7 Les équipes sans représentation à la réunion de VFE doivent accepter les informations selon leur formulaire final d'inscription soumis comme définitif et sont liés.

### **6.3 LE TIRAGE AU SORT ET CONGRÈS / CONFÉRENCE TECHNIQUE**

- 6.3.1 Après la vérification des inscriptions finales, un numéro est choisi au hasard pour chacun des athlètes inscrits. Ces derniers conservent le même numéro pour la durée des compétitions. Le numéro du tirage au sort décide de l'ordre de la pesée et l'ordre du lever pendant la compétition ainsi que pour l'allocation des compétiteurs dans chacun des groupes.
- 6.3.2 Dans toutes les catégories, durant la compétition, les compétiteurs peuvent être divisés en deux (2) groupes ou plusieurs groupes par le directeur de la compétition / délégué technique selon le total inscrit sur le formulaire final. Un maximum de dix-huit (18) athlètes par groupe.
- 6.3.3 Lorsque deux (2) athlètes ou plus ont le même total à l'inscription finale, ces athlètes peuvent être inscrits dans différents groupes selon le numéro de tirage au sort (par exemple : un athlète ayant un numéro de tirage au sort le plus bas peut être inscrit dans le groupe A tandis qu'un athlète ayant un numéro de tirage au sort plus élevé peut être inscrit dans le groupe B).
- 6.3.4 Avant le début de la compétition, une conférence ou congrès technique doit être tenu lors duquel les équipes participantes devront recevoir les informations complètes concernant la compétition.

### **6.4 PESÉE [\(voir section Règlements 6.4\)](#)**

- 6.4.1 La pesée officielle de chaque compétition débute deux (2) heures avant le début de la compétition et dure une (1) heure.
- 6.4.2 Aussitôt qu'un athlète a été pesé dans sa catégorie, pour que les entraîneurs aient accès à la salle d'échauffement, on donne à l'accompagnateur de l'équipe des laissez-passer dans les quantités suivantes :

- Pour un (1) athlète – trois (3) laissez-passer
- Pour deux (2) athlètes – quatre (4) laissez-passer
- Pour tout athlète supplémentaire (pour catégories / épreuves combinées) – deux (2) laissez-passer par athlète.

## **6.5 LA PRÉSENTATION**

- 6.5.1 La compétition commence officiellement par la présentation des athlètes. Après la présentation et avant la présentation des officiels techniques le compte à rebours est lancé pour dix (10) minutes.
- 6.5.2 Les athlètes de la catégorie ou du groupe sont présentés dans l'ordre du numéro de départ.
- 6.5.3 Les officiels techniques (TO) du groupe en compétition sont alors présentés à l'assistance après quoi ils remettent leur carnet d'officiel au président du jury.

## **6.6 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

- 6.6.1 L'haltère est chargé progressivement. L'athlète tentant la charge la plus légère, passe en premier. À partir du moment où le poids annoncé a été chargé sur la barre et que le chronomètre a été mis en marche, la charge de l'haltère ne peut être descendue à une charge inférieure. Les athlètes et leur entraîneur doivent par conséquent observer la progression des charges et être prêts à réaliser leur essai avec la charge qu'ils ont choisie. Ceci est de l'entière responsabilité de l'athlète et des officiels de son équipe.

En cas d'erreur survenant dans l'ordre de levée, due à une faute de l'athlète, de l'officiel de son équipe, des officiels techniques ou de l'annonceur, l'ordre de levée selon la règle est appliqué pour le classement des athlètes.

- 6.6.2 Le poids de l'haltère doit toujours être un multiple de un (1) kg.
- 6.6.3 Après tout essai réussi, la progression pour un même athlète, doit être au moins d'un (1) kg. Si le lever n'est pas réussi, la charge sur la barre demeure automatiquement la même.
- 6.6.4 La charge minimale sur l'haltère durant une compétition de l'IWF :
- Pour les hommes = vingt-six (26) kg, c'est-à-dire la barre (20 kg) chargée de deux (2) disques de 0.5 kg et les colliers de serrage.
  - Pour les femmes = vingt et un (21) kg, c'est-à-dire la barre chargée de deux (2) disques de 0.5 kg et les colliers de serrage.

### **6.6.5 RÈGLE DU 20 KG**

[\(voir section Règlements 6.6.5\)](#)

La somme des haltères de départ à l'arraché et à l'épaulé-jeté doit être égale au total d'inscription moins vingt (20) kg. Le jury exclura de la compétition tout athlète qui ne respecte pas cette règle. Cette règle est couramment appelée « Règle du 20kg ».

### **6.6.6 ORDRE DE L'APPEL**

[\(voir section Règlements 6.6.6\)](#)

Il faut tenir compte de quatre (4) critères dans l'enchaînement de l'appel des athlètes sur le plateau :

1. Le poids de l'haltère (la charge la plus légère en premier)
2. Le numéro de l'essai (le chiffre le plus bas en premier)
3. L'ordre des essais précédents (l'athlète qui a effectué l'essai le plus tôt passe en premier)
4. Le numéro de départ de l'athlète (le chiffre le plus bas en premier). Pour l'allocation du numéro de départ, voir le règlement 6.4 - « pesée ».

- 6.6.7 Une minute (60 secondes) est allouée à l'athlète entre l'appel de son nom et le début de son essai. Après trente (30) secondes, un signal d'avertissement se fait entendre.

Lorsqu'un athlète tente deux (2) essais consécutifs, il a droit à un délai de deux (2) minutes (120 secondes) pour la tentative suivante (exception : voir le point suivant 6.6.8).

Trente (30) secondes après le début du temps alloué et trente (30) secondes avant la fin du temps alloué, un signal d'avertissement se fait entendre. Si à la fin du temps réglementaire l'athlète n'a pas soulevé l'haltère du plateau, la tentative doit être déclarée « essai non complété » par les trois (3) arbitres.

Le chronomètre est parti soit à partir de l'annonce de l'essai par l'annonceur en anglais ou soit lorsque le chargement de la barre est terminé et que les chargeurs ont quitté le plateau, selon le dernier des deux événements. Le chronomètre doit être arrêté dans le cas où il y a un individu autre que l'athlète sur le plateau de compétition.

- 6.6.8 L'athlète dispose uniquement d'une (1) minute pour effectuer son lever si, alors qu'il lève pour une deuxième (2) fois de suite, le chronomètre a été démarré pour un autre athlète suite à des changements dans l'ordre de passage.

- 6.6.9 La charge annoncée par l'annonceur doit être immédiatement inscrite sur le tableau d'essais.

- 6.6.10 Quand un athlète désire soit réduire ou augmenter la charge demandée initialement, il doit en avvertir les officiels ou les préposés aux changements avant l'appel final en remplissant et signant sa carte. Pour augmenter la charge son entraîneur ou athlète, doit avoir signé sa carte avant l'appel final (Exception point 6.6.12). Pour la diminuer la charge, il ne faut pas que le chronomètre ait démarré pour l'athlète.

**NOTE :** Toute modification apportée aux essais de départ déclarés après la pesée est / sont considérés comme faisant partie des deux (2) changements de poids attribués.

- 6.6.11 L'appel final est le signal sonore qui se fait entendre, trente (30) secondes avant la fin du temps alloué pour l'essai.

- 6.6.12 Avant le premier essai et entre deux (2) essais, l'entraîneur / athlète doit indiquer et signer le prochain essai sur la carte d'athlète, autant pour la déclaration que la progression automatique. Cette signature permet alors d'effectuer deux (2) changements.

Si l'entraîneur / athlète n'effectue pas ces changements avant l'appel final (30 secondes), l'athlète sera appelé suivant la progression automatique.

Lorsque l'athlète effectue deux (2) essais consécutifs (temps alloué deux (2) minutes) l'entraîneur / l'athlète doit déclarer le prochain essai dans les trente (30) premières secondes suivant son appel, même si c'est la progression automatique.

Si ceci n'est pas fait, les deux (2) changements de charge ne seront pas alloués. L'athlète devra prendre la progression automatique (voir TCRR 7.10).

6.6.13 Quand l'entraîneur / l'athlète demande un changement de charge et qu'il demeure le prochain athlète à lever à cette nouvelle charge, le chronomètre est arrêté pendant la modification. Dès que l'haltère est prêt, le chronomètre est remis en marche pour le temps qu'il lui reste. Cependant, si l'entraîneur / l'athlète demande un changement et ce faisant lève à la suite d'un athlète, le délai normal d'une (1) minute (60 secondes) lui est accordé pour l'essai suivant. (voir TCRR 7.10).

6.6.14 Si l'entraîneur / l'athlète décide de se retirer à l'arraché, à l'épaulé-jeté ou les deux, il doit le noter et signer la carte de l'athlète aux mouvements respectifs.

Une fois la carte de l'athlète noté et paraphé le retrait est officiel. L'annonceur annonce alors le retrait. Les athlètes ne peuvent réintégrer la compétition lorsque leur retrait a été annoncé officiellement.

6.6.15 Pendant la compétition, seuls les officiels techniques, le personnel autorisé, les accompagnateurs d'équipe autorisés (voir TCRR 6.4) et les athlètes appartenant à la catégorie ou au groupe concerné sont admis dans l'aire de compétition (FOP).

6.6.16 Seulement trois (3) accompagnants de l'athlète courant sont autorisés à se trouver sur l'aire qui leur est réservée à l'entrée de la plateforme / scène.

## **6.7 PAUSE**

6.7.1 Après l'arraché, il y a une pause de dix (10) minutes afin de permettre aux athlètes de se préparer pour l'épaulé-jeté.

6.7.2 Dans certains cas, le jury après consultation avec le directeur de compétition / directeur technique peut raccourcir ou allonger cette pause. Dans ce cas, une annonce appropriée doit être faite (athlètes, accompagnateurs d'équipes, officiels techniques, organisateurs, media, spectateurs, etc.).

## **6.8 CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES**

### **6.8.1 CLASSEMENT DES ATHLÈTES**

Le titre de champion est décerné aux athlètes qui ont respectivement effectué le meilleur arraché, meilleur épaulé-jeté et le meilleur Total (l'addition du meilleur arraché et du meilleur épaulé-jeté). De plus, dans toute compétition organisée selon les règles de l'IWF, des médailles d'or, d'argent et de bronze sont décernées respectivement au premier, deuxième et troisième gagnants, à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au total dans chacune des catégories.

6.8.2 Afin de calculer le classement de l'athlète à l'arraché et à l'épaulé-jeté, les facteurs ci-dessous doivent être pris en considération et dans l'ordre suivant :

1. Le meilleur résultat le plus élevé est premier; s'il y a égalité alors :
2. Le numéro de l'essai du meilleur résultat - l'athlète qui a obtenu le résultat le plus tôt conformément à l'ordre d'appel 6.6.6.

Afin de calculer le classement individuel au total, les facteurs ci-dessous doivent être considérés et dans l'ordre suivant :

1. Le meilleur résultat le plus élevé est premier; s'il y a égalité alors :
2. Le meilleur résultat à l'épaulé-jeté – l'athlète qui a atteint le résultat total le plus tôt possible selon l'ordre d'appel 6.6.6.

En cas d'égalité dans différents groupes, l'(les) athlète(s) ayant participé le plus tôt sera(ront) classé(s) avant, quel que soit le numéro d'ordre des essais ayant permis ce résultat. (voir Règlement 6.8).

### 6.8.3 Classement des équipes

Aux Championnats du Monde et Continentaux et à toutes les compétitions organisées selon les Règles de l'IWF, le classement des équipes est calculé en additionnant les points alloués à tous les compétiteurs selon l'échelle suivante :

1 <sup>re</sup> : 28 points	8 <sup>e</sup> : 18 points	14 <sup>e</sup> : 12 points	20 <sup>e</sup> : 6 points
2 <sup>e</sup> : 25 points	9 <sup>e</sup> : 17 points	15 <sup>e</sup> : 11 points	21 <sup>e</sup> : 5 points
3 <sup>e</sup> : 23 points	10 <sup>e</sup> : 16 points	16 <sup>e</sup> : 10 points	22 <sup>e</sup> : 4 points
4 <sup>e</sup> : 22 points	11 <sup>e</sup> : 15 points	17 <sup>e</sup> : 9 points	23 <sup>e</sup> : 3 points
5 <sup>e</sup> : 21 points	12 <sup>e</sup> : 14 points	18 <sup>e</sup> : 8 points	24 <sup>e</sup> : 2 points
6 <sup>e</sup> : 20 points	13 <sup>e</sup> : 13 points	19 <sup>e</sup> : 7 points	25 <sup>e</sup> : 1 point
7 <sup>e</sup> : 19 points			

6.8.4 Aux Championnats du Monde et autres compétitions de l'IWF, les points remportés selon le classement à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au total permettront le classement par équipes.

6.8.5 Lorsque deux (2) équipes ou plus accumulent le même nombre de points au classement des équipes, celle ayant obtenu le plus grand nombre de rangs plus élevés, doit être classée avant les autres.

6.8.6 Un zéro à l'arraché n'élimine pas les concurrents d'une compétition (sauf dans le cas TCRR 6.8.8). Ces derniers peuvent poursuivre leurs essais à l'épaulé-jeté. S'ils réussissent, ils peuvent accumuler des points pour le classement de leur équipe selon le rang obtenu à ce dernier lever mais n'obtiennent pas de points pour le total.

6.8.7 Les athlètes qui ont réussi à l'arraché mais ont eu zéro à l'épaulé-jeté obtiennent des points pour le classement de leur équipe en fonction du rang obtenu à l'arraché mais n'obtiennent pas de points pour le Total.

6.8.8 Dans les compétitions de l'IWF où on ne donne des médailles que pour le Total, un zéro à l'arraché empêche l'athlète de concourir à l'épaulé-jeté. Ces athlètes et ceux qui n'ont pas réussi de levers à l'épaulé-jeté n'obtiennent pas de points



de classement d'équipe.

## **6.9 CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES (voir section Règlements 6.9)**

6.9.1 À toutes les compétitions de l'IWF, à la fin de chaque catégorie de poids corporel, une remise de médailles a lieu.

# **7 LES OFFICIELS TECHNIQUES**

## **7.1 DÉFINITION**

Un officiel technique de la compétition est défini comme une personne chargée d'assurer le bon déroulement d'une compétition en faisant respecter les règles et les règlements du sport et en portant des jugements sur les infractions, l'exécution des mouvements, le temps ou le classement. Un officiel technique agit et juge en toute impartialité une compétition sportive. Ceci implique d'effectuer ses obligations avec exactitude, constance et objectivité avec le sens le plus élevé d'intégrité.

## **7.2 RÈGLES GÉNÉRALES**

7.2.1 Un nombre suffisant d'officiels techniques (OT) doit être nommé pour assurer le bon déroulement des compétitions de l'IWF. Les officiels techniques Internationaux participent aux compétitions de l'IWF. Ces officiels techniques ne peuvent en aucun cas entraîner ou assister des athlètes durant les compétitions de l'IWF.

7.2.2 Aux compétitions de l'IWF, les officiels techniques suivants doivent être de service :

- Jury
- Directeur de compétition
- Arbitres
- Contrôleurs techniques
- Préposé(s) aux changements en chef
- Chronomètreur(s)
- Secrétaire de compétition
- Médecin(s) de la compétition

7.2.3 Les officiels techniques doivent porter l'uniforme réglementaire de l'IWF :

- Veste bleu marine (code de couleur : PMS 2767)
- Pantalon / jupe bleu marine (code de couleur : PMS 2767)
- Chemise blanche
- Cravate de l'IWF ou foulard pour les femmes
- Ceinture noire /bleue foncée (hommes)
- Bas noirs /bleus foncés (hommes)
- Bas noirs /bleus foncés/couleur peau (femmes en pantalon)
- Bas nylon noirs /bleus foncés/couleur peau (femmes en jupe)
- Souliers de ville noirs
- Insigne métallique d'OT de l'IWF épinglé sur le revers gauche de la veste.
- Écusson d'OT de l'IWF, cousu sur la poche de poitrine gauche.

Par température très chaude ou selon les lieux, avec la mission du président du jury, il est autorisé d'enlever la veste et/ou la cravate/foulard. L'uniforme complet doit être porté pendant la présentation et les cérémonies de remise de médailles, sauf stipulation contraire de l'IWF.

Aux Jeux Olympiques et les autres Jeux Multisports, seul l'uniforme distribué par le comité organisateur est porté. Cependant, si aucun uniforme n'est distribué l'uniforme de l'IWF (TO) est utilisé.

- 7.2.4 Avant la réunion des officiels techniques, ceux-ci sont assignés aux différents groupes et aux différents postes par le président du comité technique et/ou le directeur de compétition.
- 7.2.5 Avant le début de la compétition, une réunion des officiels techniques est tenue. Obligatoire aux Championnats de Monde (Seniors / Juniors / Jeunesse) et quand cela est possible, une deuxième réunion est tenue vers le milieu de la compétition. La participation aux deux réunions est obligatoire pour les officiels techniques concernés.
- 7.2.6 Les officiels techniques de chaque groupe doivent être de pays différents et doivent inclure des hommes et des femmes.
- 7.2.7 Les officiels techniques doivent être présents à leur lieu de travail au plus tard trente (30) minutes avant le début de la compétition et dans l'aire de compétition (FOP) au minimum dix (10) minutes avant la présentation des athlètes.
- 7.2.8 Les officiels techniques doivent présenter leur carte d'officiel au président du jury après la présentation des athlètes et la récupérer à la fin de chaque compétition.

### 7.3 **PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES** [\(voir section Règlements 7.3\)](#)

- 7.3.1 L'IWF émet et enregistre les carnets des officiels techniques Internationaux, les certificats de service et les licences.
- 7.3.2 Les officiels techniques internationaux sont classés en trois (3) catégories, et les carnets sont émis comme suit :
  - a) **Catégorie 1** : Les détenteurs de ce carnet peuvent exercer leurs fonctions à tous les événements internationaux **incluant** les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.
  - b) **Catégorie 2** : Les détenteurs de ce carnet peuvent exercer leurs fonctions à tous les événements internationaux **excluant** les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades.
  - c) **Certificat de service** : Les détenteurs de ce carnet sont éligibles pour aider à tous les niveaux des événements internationaux **incluant** les Jeux Olympiques, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, les Championnats du Monde et les Universiades, à l'exception des postes où l'IWF exige d'être en possession du carnet de catégories 1 ou 2 selon le TCRR.

7.3.3 Les carnets d'officiels techniques internationaux et les certificats de service sont émis à la demande des fédérations membres.

7.3.4 Licence : À la demande des fédérations membres, l'IWF émet des licences et des certificats de service pour les officiels techniques qui sont valides pour chaque olympiade, à savoir jusqu'à la fin de l'année de la prochaine année olympique d'été (par exemple : du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020). Une licence valide est une condition pour être officiel technique à un événement IWF.

7.3.5 Pour devenir officiel technique international catégorie 2, le candidat de niveau national doit répondre aux conditions suivantes :

Les candidats doivent :

- a) Avoir été arbitre national pendant cinq (5) ans.
- b) Être proposé par sa fédération nationale.
- c) Avoir une connaissance complète du TCRR de l'IWF.
- d) Démontrer ses compétences dans un examen pratique organisé par leur fédération nationale lors d'une compétition régie par le TCRR.
- e) Obtenir 90 % ou plus, à cet examen pratique.
- f) Obtenir 85 % ou plus au questionnaire IWF en vigueur, lequel est préparé et révisé périodiquement par le Comité technique de l'IWF.

**NOTE** : le pourcentage de l'examen IWF d'officiel technique sera arrondi de cette manière (par exemple : 89.74 = 90 % ; 89.45 = 89 %).

7.3.6 Pour devenir officiel technique catégorie 1, le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

Les candidats doivent :

- a) Avoir servi pendant un minimum de deux (2) ans comme officiel technique international de catégorie 2.
- b) Avoir démontré ses compétences pratiques devant trois (3) officiels techniques de catégorie 1 durant une compétition tenue selon le TCRR, excepté les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.
- c) Obtenir 95 % ou plus, à l'examen pratique.
- d) Obtenir 90 % ou plus, au questionnaire en vigueur, lequel est préparé et révisé périodiquement par le comité technique de l'IWF.
- e) Comprendre et parler l'anglais de base.

**NOTE** : le pourcentage de l'examen IWF TO sera arrondi de cette manière (exemple : 89.74 = 90 % ; 89.45 = 89 %).

## 7.4 OFFICIELS TECHNIQUES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE ET JEUX OLYMPIQUES

### 7.4.1 PRINCIPES DE SÉLECTION DES OFFICIELS TECHNIQUES

Lors des sélections des officiels techniques pour les événements de l'IWF les principes suivants sont appliqués :

1. Égalité des sexes, utilisation des règles du CIO comme base,
2. Une représentation continentale équilibrée,

3. Une représentation des fédérations membres participant à l'événement,
4. Conditions préalables :
  - Qualification adéquate
  - Licence valide
  - Uniforme officiel
  - Disponibilité pendant toute la durée de l'événement
  - Compétence et capacité face aux responsabilités.

#### **7.4.2 Procédure de sélection / désignation**

- 7.4.2.1 À la demande de l'IWF, les Fédérations membres peuvent proposer des officiels techniques pour officier aux Championnats du Monde.
- 7.4.2.2 Les Fédérations membres ne peuvent nommer des officiels techniques pour représenter leur pays.
- 7.4.2.3 Le comité technique / comité médical de l'IWF choisit parmi la liste des officiels techniques proposés, en accord avec le Président de l'IWF et le Président du comité technique / médical.
- 7.4.2.4 Au moins trente-six (36) officiels techniques internationaux doivent être nommés par l'IWF sous réserve de l'horaire de la compétition.
- 7.4.2.5 Les fédérations membres qui soumettent des nominations d'officiels techniques sont informées de la désignation ou non de leurs officiels techniques.
- 7.4.2.6 Si nécessaire, et à sa guise, l'IWF se réserve le droit de nommer des officiels techniques autres que ceux proposés par les Fédérations membres. Ces officiels techniques et leurs fédérations respectives seront dûment avisés.
- 7.4.3 Le président du comité technique/médical de l'IWF, en accord avec le directeur de la compétition, choisit et nomme les officiels techniques aux catégories ou aux groupes avant la compétition.
- 7.4.4 Aux Jeux Olympiques, les officiels techniques sont sélectionnés six (6) mois avant le début des Jeux par le Comité Exécutif de l'IWF, avec recommandation du Comité Technique / Médical de l'IWF selon la liste des candidats proposée par les Fédérations membres.

Si nécessaire, et à sa guise, l'IWF se réserve le droit de nommer des officiels techniques autres que ceux proposés par les fédérations membres. Les officiels techniques nommés et leurs fédérations respectives seront dûment avisés.
- 7.4.5 Les officiels techniques nommés ne peuvent pas être membres de leur équipe nationale.
- 7.4.6 Les officiels techniques qui ne se présente pas à un événement IWF sans raison valable ou sans avoir avisé le secrétariat de l'IWF et le président du comité technique de l'IWF s'expose à être exclu de la sélection de toute nouvelle compétition pour une période de deux (2) ans.

#### **7.5 LE JURY**

[\(voir section Règlements 7.5\)](#)

- 7.5.1 La fonction du jury est de s'assurer que le TCRR soit respecté et appliqué et a le plein

contrôle sur l'aire de compétition (FOP).

- 7.5.2 Tous les membres du jury doivent être des officiels techniques de catégorie 1.
- 7.5.3 Aux événements de l'IWF, le jury est composé de trois (3) ou cinq (5) membres chacun, dont l'un est le président. Aux Championnats du Monde Seniors, Juniors et Jeunesse, le jury est composé de deux (2) groupes de cinq (5) membres chacun, dont l'un est le président. Deux (2) substituts peuvent être également nommés.
- 7.5.4 Tout au long de la compétition/événement, après avoir observé les officiels techniques, les membres du jury peuvent souligner tout événement particulier dans un rapport écrit. Le président du jury transmet ces évaluations au président du comité technique, au président de l'IWF et/ou au secrétaire général de l'IWF.
- 7.5.5 Au cours d'une compétition et à la suite d'un premier avertissement, le Jury par vote unanime, peut remplacer tout officiel technique dont les décisions prouvent son incompétence.
- 7.5.6 L'impartialité des officiels techniques ne peut être mise en doute, toutefois une erreur d'arbitrage peut être commise involontairement. Dans ce cas, l'officiel technique peut expliquer sa décision au jury s'il le demande ou s'il y est invité.
- 7.5.7 Lorsque VPT n'est pas utilisé, le jury a le pouvoir de changer une décision quand la décision des arbitres est techniquement incorrecte. Pour changer une décision le Jury peut appeler les arbitres impliqués pour les entendre expliquer leur décision. Si l'explication est jugée valable la décision prise par les arbitres est entérinée, si l'explication ne convainc pas le jury, le jury change la décision. Un changement de décision ainsi que les raisons qui motivent le changement doivent être communiqués à l'athlète et à l'entraîneur par l'entremise du contrôleur technique ou d'un autre officiel technique désigné par le président du Jury, et également rendu public par l'annonceur.
- Lorsque VPT est utilisé pour renverser la décision après la reprise du VPT, une majorité est requise parmi les membres du jury.
- Lorsque la décision de la majorité des membres du jury est différente de celle de la décision des arbitres, le jury peut convoquer les arbitres concernés pour obtenir une explication. Si l'explication est acceptée, aucune mesure n'est prise, si l'explication n'est pas acceptée à l'unanimité par le jury, la décision des arbitres est renversée.
- Dans les compétitions où la composition d'un Jury est de trois (3) membres, il doit y avoir unanimité initiale du Jury, sans quoi le Jury ne peut prendre aucune action.
- 7.5.8 Afin d'appliquer la règle précédente, les membres du jury doivent rendre leur décision sur chaque essai en utilisant leur dispositif. Les membres du jury donnent leur décision sur l'essai lorsque l'athlète a reposé l'haltère sur le plateau (TCRR 3.3.6).
- À tout moment, aucun membre du jury ne doit influencer les décisions des autres membres du Jury.
- 7.5.9 Le jury n'est pas un jury d'appel; il n'y a aucun recours contre la décision du jury sauf par la procédure de protêt prévue au TCRR 3.3.7.

Le jury a le pouvoir de réprimander ou d'imposer une sanction à un athlète/entraîneur pour cause de mauvaise conduite dans l'aire de compétition (FOP). En particulier, si menace envers un officiel technique ou le personnel de l'IWF dans l'exercice de leurs fonctions. Le président du jury, de concert avec le président de l'IWF, du secrétaire général de l'IWF ou du directeur de la compétition nommé par l'IWF sont responsables de l'exécution de la réprimande ou de la sanction.

- 7.5.10 Quand la décision de la majorité des membres du jury diffère de celle des arbitres, le jury peut revoir la décision des arbitres et/ou sa propre décision au moyen du système de la reprise vidéo.
- 7.5.11 Durant la compétition, le jury doit contrôler et s'assurer que la règle TCRR 6.6.5. soit suivie et appliquée
- 7.5.12 Les membres substitués du jury s'assoient à un endroit réservé de l'aire de compétition (FOP) et ne peuvent prendre place à la table du Jury que lorsqu'ils y sont appelés pour remplacer un des membres.
- 7.5.13 Les membres du jury doivent rester à leur place respective lors de la cérémonie de remise des médailles. Ils doivent de plus s'assurer que les arbitres font de même.
- 7.5.14 Le président du jury doit évaluer s'il est nécessaire de rappeler certains athlètes du groupe « B » ou toute autre groupe d'athlètes de la même catégorie si ces athlètes sont susceptibles d'obtenir une médaille.
- 7.5.15 Le jury doit accorder un essai supplémentaire si :  
Un lever échoue par le fait que l'haltère n'est pas également chargé, ou que le plateau est endommagé, ou que l'haltère présente un dysfonctionnement pendant l'exécution du mouvement, s'il y a eu intrusion sur le plateau ou une interférence extérieure.
- 7.5.16 Le Jury décidera si les petits disques (2 kg, 1.5 kg, 1kg et 0.5 kg) doivent être chargés à l'intérieur ou à l'extérieur des colliers.
- 7.5.17 S'il y a eu une erreur dans le chargement ou si l'appel fait par l'annonceur du nom de l'athlète ou de la charge de l'haltère est erroné, le Jury doit accorder à l'athlète une autre tentative (voir section Règlements 7.5).
- 7.5.18 Le président du jury vérifie et signe tous les carnets des officiels techniques.
- 7.5.19 À tous les événements de l'IWF, le président du jury ou le directeur de compétition nomme une personne chargée de tenir à jour le formulaire des résultats officiels.
- 7.5.20 Le président du jury vérifie et signe le formulaire des résultats officiels.

## **7.6 LE DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION**

- 7.6.1 Le directeur de compétition supervise le bon déroulement de la compétition en étroite collaboration avec le jury et le délégué technique (s'il a été désigné).

### **Les obligations du Directeur de la Compétition sont les suivantes :**

- 7.6.2 Désigner les officiels techniques des différents groupes et fonctions.
- 7.6.3 Vérifier les listes des athlètes et si nécessaire les répartir par groupes en fonction du total d'inscription.
- 7.6.4 Superviser le tirage au sort.
- 7.6.5 Surveiller l'ordre d'appel des compétiteurs, s'assurer de la bonne opération du TIS et de la production de tous les documents officiels de la compétition.
- 7.6.6 Surveiller l'enregistrement des nouveaux records durant le cours de la compétition.
- 7.6.7 Contrôler la bonne application de la TCRR 6.6.5.
- 7.6.8 Vérifier et signer la feuille de résultats officiels.

### **7.7 LES ARBITRES**

- 7.7.1 La tâche principale des arbitres consiste à juger les essais exécutés par les athlètes.
- 7.7.2 À toutes les compétitions de l'IWF quatre (4) arbitres sont désignés pour chaque groupe. Les positions d'arbitre sont : un (1) arbitre central et un (1) à chaque poste de côté, et un (1) arbitre de réserve. Dans un groupe, les arbitres doivent officier en pratiquant une rotation de poste. Chaque groupe d'arbitres doit comporter au minimum deux (2) hommes et deux (2) femmes.
- 7.7.3 Avant la compétition les arbitres doivent vérifier en collaboration avec les autres officiels techniques :
  - Que l'équipement sportif nécessaire fonctionne correctement,
  - Que le poids des athlètes est dans les limites du poids corporel de leur catégorie et qu'ils ont été pesés dans la limite du temps imposé.
- 7.7.4 Pendant la compétition les arbitres s'assurent :
  - Que la charge de l'haltère correspond à celle annoncée
  - Que seulement l'athlète ou les chargeurs déplacent l'haltère sur le plateau. Il est interdit à tout entraîneur de le déplacer, de l'ajuster ou de la nettoyer
  - Que si pendant l'exécution d'un essai, un athlète prend une position qui ne permet pas à un des arbitres de juger correctement le mouvement, cet arbitre peut se déplacer. Si l'arbitre n'est plus en mesure de pouvoir actionner les boutons de son boîtier d'arbitrage, il utilisera les drapeaux rouge et blanc de décision qu'il aura emmenés dans son déplacement,
  - Que le TCRR 6.6.5 est respecté (à la pesée).

**NOTE** : les athlètes malvoyants peuvent être accompagnés d'un entraîneur / guide pour les aider dans la position de départ. L'entraîneur / guide doit avoir quitté le plateau avant que l'athlète ne commence le lever.
- 7.7.5 Pour juger un essai les trois (3) arbitres ont les mêmes droits. Ils jugent en utilisant le système d'arbitrage en conformité avec les procédures notées au

TCRR 3.3.6. Les arbitres doivent donner à l'athlète toutes les opportunités de terminer son mouvement. Une fois que l'arbitre est certain que l'athlète a fini son mouvement, il / elle donne sa décision au moyen du signal approprié.

- 7.7.6 Aussitôt que l'arbitre a jugé que l'essai est réussi, il (elle) appuie sur le bouton blanc du boîtier.
- 7.7.7 Aussitôt que l'arbitre a jugé que l'essai est refusé ou non complété, il (elle) appuie sur le bouton rouge du boîtier. Tout arbitre qui relève un mouvement incorrect pendant l'exécution de l'essai doit immédiatement appuyer sur le bouton rouge.
- 7.7.8 Un mouvement est déclaré réussi avec deux (2) ou trois (3) lampes blanches ; un mouvement est déclaré refusé avec deux (2) ou trois (3) lampes rouges.
- 7.7.9 Lorsqu'il n'y a pas de système d'arbitrage disponible, l'arbitre central donne le signal « Terre » en disant le mot « Terre » et en abaissant le bras en même temps. Les arbitres donnent leur décision au moyen des petits drapeaux rouge ou blanc. Le signal « Terre » doit être entendu et vu, l'arbitre central doit, avant de donner le signal « Terre » chercher l'avis des deux (2) arbitres latéraux. Lorsqu'un arbitre latéral décèle une faute grave durant l'exécution d'un mouvement, il (elle) doit lever le drapeau rouge (ou le bras) afin d'attirer l'attention sur cette faute. Si cette dernière est confirmée par l'autre arbitre latéral ou par celui du centre, cela constitue une opinion majoritaire et, dans ce cas, l'arbitre central doit interrompre le mouvement et indiquer à l'athlète de replacer l'haltère sur le plateau.
- 7.7.10 L'arbitre de réserve doit être assis à proximité dans la salle de compétition pour être prêt à l'appel du président du jury.
- 7.7.11 Les arbitres doivent demeurer à leur place respective pendant la cérémonie de remise des médailles.

## **7.8 LE CONTRÔLEUR TECHNIQUE**

- 7.8.1 Les contrôleurs techniques sont nommés afin d'assister le directeur de compétition et le président du jury pour superviser le bon déroulement de la compétition.
- 7.8.2 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, deux (2) contrôleurs Techniques sont nommés par groupe.  
**Les responsabilités du contrôleur technique sont les suivantes :**
- 7.8.3 Vérifier que l'aire de compétition (FOP) et les équipements sportifs sont conformes au TCRR de l'IWF.
- 7.8.4 S'assurer que tous les officiels techniques portent le bon uniforme et d'en informer le président du jury si un officiel technique est en infraction.
- 7.8.5 Avant la compétition, vérifier la tenue vestimentaire des athlètes et faire appliquer le TCRR de l'IWF, si nécessaire. Lorsqu'il faut corriger la tenue d'un athlète ou enlever un lubrifiant de ce dernier et qu'il a déjà été appelé, les règles pertinentes s'appliquent.



- 7.8.6 Au cours de la compétition, s'assurer que seuls les accompagnateurs autorisés sont dans l'aire de compétition.
- 7.8.7 S'assurer que l'athlète annoncé soit celui qui soit sur la plateforme, même durant le changement de l'haltère.
- 7.8.8 S'assurer que personne, sauf l'athlète, ne manipule la barre pendant l'exécution du lever.
- 7.8.9 Contrôler le nettoyage de la barre et du plateau de compétition par les chargeurs.
- 7.8.10 Sur demande, aider à la distribution et à la mise en place correcte des numéros d'athlètes dans la salle d'échauffement.
- 7.8.11 Il accepte, conserve et renvoie (au cas où le Jury accepte le protêt) les cartes de protêt.
- 7.8.12 Aider les membres de la commission antidopage à leur demande.
- 7.8.13 S'assurer que la règle « du 20 kg » soit suivie et appliquée.
- 7.9 **LE PRÉPOSÉ AUX CHANGEMENTS** [\(voir section Règlements 7.9\)](#)
- 7.9.1 La principale fonction du préposé aux changements est d'accepter ou de refuser les modifications effectuées par les entraîneurs ou les athlètes pour les déclarations ou demandes de charge sur les cartes des athlètes, selon le TCRR.
- 7.9.2 Il transmet les modifications acceptées à la table de direction de la compétition au moyen d'un système d'intercommunication (téléphone ou interphone) ou par logiciel informatique.
- 7.9.3 Aux Jeux Olympiques, Jeux Olympiques de la Jeunesse, Championnats du Monde et Universiades, le préposé aux changements en chef doit être un officiel technique de Catégorie 1 nommé par l'IWF et qui parle anglais.
- 7.9.4 Des préposés aux changements adjoints sont nommés, au besoin.
- 7.9.5 S'assurer que la règle « du 20 kg » soit suivie et appliquée.
- 7.10 **LE CHRONOMÉTREUR**
- 7.10.1 Dans toutes les compétitions qui se déroulent selon les règles de l'IWF, la fédération hôte / le comité organisateur doit nommer des chronométrateurs.
- 7.10.2 Sauf dans des événements régis par la clause 7.3.2, les chronométrateurs doivent être en possession d'un carnet international ou d'arbitre national ou encore d'un certificat.
- 7.10.3 Les chronométrateurs assurent le chronométrage conformément aux TCRR.
- 7.10.4 Au début de chaque tentative, le chronométrateur met le chronomètre à une (1) minute (60 secondes) ou deux (2) minutes (120 secondes) au début de chaque

essai conformément au TCRR 6.6. Le chronomètre doit être mis en marche au moment où l'annonceur a terminé l'annonce en anglais de l'essai ou quand l'haltère est chargé ou que les chargeurs ont quitté le plateau, selon la dernière action réalisée.

- 7.10.5 Le chronométreur arrête le chronomètre dès que l'haltère quitte le plateau.
- 7.10.6 Le chronométreur redémarre le chronomètre si la barre n'atteint pas la hauteur des genoux de l'athlète.
- 7.10.7 Dix (10) minutes avant le début de la compétition (présentation des athlètes), le chronométreur règle et démarre l'horloge de chronométrage à dix (10) minutes.
- 7.10.8 Afin d'effectuer leur travail correctement les chronométreurs travaillent en étroite collaboration avec l'annonceur et le président du jury.

## **7.11 LE SECRÉTAIRE DE COMPÉTITION**

- 7.11.1 Le secrétaire de compétition a la charge d'obtenir et rassembler toute l'information requise pour le déroulement efficace de la compétition et de diffuser les documents signés tel que requis.
- 7.11.2 Le secrétaire de la compétition contrôle les opérations de la pesée effectuée dans le local prévu à cet effet.
- 7.11.3 À l'issue de la procédure de pesée, le secrétaire de compétition peut être sollicité pour aider dans d'autres domaines de la compétition.
- 7.11.4 Toutes les tâches doivent être exécutées en étroite coopération avec le Jury, le directeur de la compétition et les contrôleurs techniques.
- 7.11.5 Le secrétaire de compétition alloue, contrôle et/ou distribue, à la pesée et les rôles des officiels techniques pendant celle-ci.
- 7.11.6 Le secrétaire de compétition attribue, gère et / ou distribue soit à la pesée ou dans la salle d'échauffement trente (30) minutes avant le début de la compétition les équipements de sport/ fournitures suivantes :
  - Les plateaux d'échauffement
  - Recueille les accréditations des athlètes et distribue les laissez-passer des athlètes / cartes de protêt et apporte les cartes des athlètes à la table du préposé aux changements
  - Le laissez-passer pour l'accès à l'échauffement
  - Les dossards d'athlètes avec les épingles
  - Les autocollants numérotés des entraîneurs (facultatif).
- 7.11.7 Le secrétaire de compétition contrôle et fait respecter le TCRR 6.6.5.

## **7.12 L'ANNONCEUR**

- 7.12.1 Le rôle de l'annonceur consiste à effectuer les annonces appropriées pour le bon déroulement de la compétition, y compris pour chaque essai mais sans s'y limiter:
  - Les instructions aux chargeurs pour effectuer la charge demandée
  - Le nom de l'athlète

- Le nom de la fédération / CNO de l'athlète
  - Le numéro de l'essai de l'athlète
  - Le nom du concurrent suivant
  - La décision des arbitres : accepté ou refusé.
- 7.12.2 Si nécessaire un assistant à l'annonceur peut être désigné, il reçoit les changements de poids en provenance du préposé aux changements en chef et en informe l'annonceur.
- 7.12.3 L'annonceur effectue la présentation des athlètes et des officiels techniques. Il effectue également toutes les annonces relatives au déroulement de la compétition.
- 7.12.4 Lorsque le déroulement de la compétition le permet, l'annonceur peut informer le public de divers renseignements pertinents autre que ceux relatifs à la compétition.
- 7.12.5 L'annonceur a la responsabilité de la cérémonie de remise des médailles tel que décrit le règlement 6.9.
- 7.12.6 Lorsque le TIS n'est pas utilisé, l'annonceur doit être un officiel technique International de catégorie 1 ou 2.
- 7.13 LE MÉDECIN DE GARDE**
- 7.13.1 Aux événements de l'IWF, les médecins de garde doivent être accrédités et médicalement qualifiés avec une assurance professionnelle valide. Les médecins de garde doivent avoir une formation de réanimation (ALS) valide ou l'équivalent professionnel. Les médecins doivent être titulaires d'un carnet d'officiel technique international ou d'un certificat.
- 7.13.2 Les médecins de garde sont présents au site de compétition du début de la compétition jusqu'à la fin de la compétition.
- 7.13.3 Les médecins de garde doivent connaître et utiliser les installations médicales locales et, si requis, doivent aider aux contrôles antidopage.
- 7.13.4 Les médecins de garde doivent être prêts à prodiguer des soins médicaux en cas de blessure ou de maladie.
- 7.13.5 Les médecins de garde doivent collaborer avec les médecins d'équipe et conseiller les entraîneurs et les athlètes sur la possibilité de poursuivre la compétition suite à une blessure.
- 7.13.6 Aux championnats du monde et aux Jeux Olympiques deux (2) médecins doivent être de garde en même temps. Les médecins de garde sont en service un (1) dans la salle d'échauffement, l'autre à proximité de l'estrade / plateau(FOP).
- 7.13.7 Si nécessaire, les médecins des équipes peuvent être appelés à assister les médecins de garde. S'il a besoin d'une aide médicale, l'athlète doit accepter que le médecin de garde s'occupe de lui.
- 7.13.8 Les médecins de garde nommés par l'IWF ont la responsabilité de l'aire de

compétition et l'aire d'échauffement (FOP) ce qui constitue la limite de leur responsabilité.

7.13.9 En cas d'accident ou de blessure, le médecin de garde doit analyser la situation et décider si des traitements doivent être prodigués, soit par les autorités médicales locales ou par le médecin de l'équipe. S'il n'y a pas de médecin d'équipe, le médecin de garde décidera s'il doit prodiguer les soins nécessaires ou transmettre le traitement aux autorités locales.

7.14 **PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE** [\(voir section Règlements 7.4\)](#)

Les officiels techniques sont assistés dans les compétitions par du personnel de soutien supplémentaire, tels que des chargeurs ou des chargés de la relation avec l'aire de compétition.

## 8 LES RECORDS

- 8.1 Un nouveau record doit excéder le précédent par un minimum d'un (1) kg.
- 8.2 L'IWF reconnaît les records mondiaux des championnats de Jeunesse, juniors, et seniors; les records Olympiques et Universiades dans chacune des catégories des hommes et des femmes, pour les mouvements à l'arraché, à l'épaulé-jeté et au Total.
- 8.3 Les athlètes Jeunesses peuvent établir des records Jeunesse, Juniors et Seniors.
- 8.4 Les athlètes Juniors peuvent établir des records Juniors et Seniors.
- 8.5 Les athlètes Seniors peuvent établir des records Seniors.
- 8.6 Les records du monde, continentaux ou régionaux ne peuvent être établis que lors des compétitions inscrites au calendrier de l'IWF.
- 8.7 Les records Olympiques ne peuvent être établis qu'aux Jeux Olympiques.
- 8.8 Les records d'Universiades peuvent être établis qu'aux Universiades.
- 8.9 Les records du Monde / Olympiques ne peuvent être établis que dans les catégories de poids corporel et groupe d'âge auxquels l'athlète est inscrit.
- 8.10 Les records doivent être enregistrés dans le protocole, y compris les informations suivantes :
- Charge de l'haltère
  - Type de lever (arraché, épaulé-jeté ou total)
  - Type de record (groupe d'âge, monde/olympique/universiade)
  - Nom de l'événement, date et lieu.
- 8.12 Si deux (2) athlètes ou plus obtiennent le même résultat et qu'un nouveau record est établi, le nouveau détenteur du record est l'athlète qui a terminé son essai en premier, quel que soit le déroulement de la compétition, s'il est divisé plusieurs groupes.
- 8.14 Les records sont ratifiés quand l'athlète subit avec succès le contrôle

antidopage conformément à la politique antidopage de l'IWF.

## 9 LES CÉRÉMONIES

### 9.1 LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE [\(voir section Règlements 9.1\)](#)

Avant le début des compétitions de l'IWF, une cérémonie d'ouverture a lieu et se déroule conformément au *Règlement 9.1*, et les dispositions prises par l'IWF et la fédération membre / le Comité d'organisation hôte.

### 9.2 LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE [\(voir section Règlements 9.2\)](#)

À la fin des compétitions de l'IWF, une cérémonie de clôture a lieu et se déroule conformément au *Règlement 9.2* et les dispositions prises par l'IWF et la fédération membre / le comité d'organisation hôte.

## 10 DISPOSITIONS DIVERSES

### 10.1 DIVERGENCES DE LANGUE

S'il y a une divergence ou une incohérence entre la version de langue anglaise du TCRR IWF et son contenu et une autre version de langue différente, la version anglaise prévaudra.

### 10.2 INTERPRÉTATION

Si le besoin se fait sentir d'une clarification de l'interprétation ou de la mise en œuvre du TCRR de l'IWF, cela sera référer au comité technique de l'IWF.

### 10.3 MEMBRES PROTHÉTIQUES

Les prothèses sont autorisées. Elles ne doivent pas être alimentées en énergie (ou en stocker) pour la restituer lors des tentatives en compétition.



# RÈGLEMENTS

## RÈGLEMENT 1.2 – LIMITES DES CATÉGORIES DE POIDS CORPOREL

JUNIOR / SENIOR MEN	
55 kg	≤ 55.00
61 kg	55.01–61.00
67 kg	61.01–67.00
73 kg	67.01–73.00
81 kg	73.01–81.00
89 kg	81.01–89.00
96 kg	89.01–96.00
102 kg	96.01–102.00
109 kg	102.01–109.00
+109 kg	> 109.00

YOUTH MEN	
49 kg	≤ 49.00
55 kg	49.01–55.00
61 kg	55.01–61.00
67 kg	61.01–67.00
73 kg	67.01–73.00
81 kg	73.01–81.00
89 kg	81.01–89.00
96 kg	89.01–96.00
102 kg	96.01–102.00
+102 kg	> 102.00

OLYMPIC GAMES MEN	
61 kg	≤ 61.00
73 kg	61.01–73.00
89 kg	73.01–89.00
102 kg	89.01–102.00
+102 kg	> 102.00

JUNIOR / SENIOR WOMEN	
45 kg	≤ 45.00
49 kg	45.01–49.00
55 kg	49.01–55.00
59 kg	55.01–59.00
64 kg	59.01–64.00
71 kg	64.01–71.00
76 kg	71.01–76.00
81 kg	76.01–81.00
87 kg	81.01–87.00
+87 kg	> 87.00

YOUTH WOMEN	
40 kg	≤ 40.00
45 kg	40.01–45.00
49 kg	45.01–49.00
55 kg	49.01–55.00
59 kg	55.01–59.00
64 kg	59.01–64.00
71 kg	64.01–71.00
76 kg	71.01–76.00
81 kg	76.01–81.00
+81 kg	> 81.00

OLYMPIC GAMES WOMEN	
49 kg	≤ 49.00
59 kg	49.01–59.00
71 kg	59.01–71.00
81 kg	71.01–81.00
+81 kg	> 81.00

## RÈGLEMENT 3.1.1 – LE PLATEAU DE COMPÉTITION ET L'ESTRADE

1. L'estrade qui constitue la scène doit :

- Être de construction solide
- Mesurer un minimum de mille (1000) cm par mille (1000) cm
- Être à un niveau qui n'excède pas quatre-vingt (80) cm à celui où se trouvent les arbitres et le jury assis
- Avoir des marches de dimensions standard qui doivent solidement fixées à la scène, conformément au code international de construction des bâtiments (IBC)
- Disposer de deux (2) systèmes de retenue solidement fixés pour retenir les barres :
  - o mesurer 500 cm de long
  - o mesurer au maximum 20 cm de haut
  - o mesurer au maximum 20 cm de large
  - o être fixé en toute sécurité à l'avant de la scène au minimum à 250 cm du bord du plateau, pour l'un
  - o être fixé en toute sécurité à l'arrière de la scène au minimum à 200 cm du bord du plateau, pour l'autre

## RÈGLEMENT 3.3.2 – LES PLATEAUX

1. Le plateau de compétition doit :

- Être au niveau
- Être de forme carrée
- Mesurer quatre cents (400) cm de côté
- Fabriqué en bois dur ou stratifié, solide en un maximum de vingt (20) planches disposant de rainures et de languettes d'assemblage
- Être assemblé par trois (3) tiges d'acier au minimum
- Avoir une épaisseur de dix (10) cm, si le plateau est placé sur une estrade, il doit dépasser d'une hauteur de dix (10) cm celle de l'estrade
- Avoir une bande colorée différente de celle du plateau et de l'estrade, large de dix (10) cm démarquant la bordure supérieure du plateau.

2. Les plateaux d'entraînement / d'échauffement doivent :

- Avoir une largeur frontale de trois cents (300) cm et une longueur de deux cent cinquante (250) à trois cents (300) cm
- Être fait avec n'importe quelle matière antidérapante
- Être numérotés à partir de un (1).

## **RÈGLEMENT 3.3.3 - LES HALTÈRES :**

### **1 - Composition d'un ensemble d'haltères pour hommes : jeu complet – 190 kg :**

- 1 barre de 20 kg
- 2 disques de 25 kg
- 2 disques de 20 kg
- 2 disques de 15 kg
- 2 disques de 10 kg
- 2 disques de 5 kg
- 2 disques de 2.5 kg
- 2 disques de 2 kg
- 2 disques de 1.5 kg
- 2 disques de 1 kg
- 2 disques de 0.5 kg
- 2 colliers de 2.5 kg

### **2 - Composition d'un ensemble d'haltères pour femmes : jeu complet – 185 kg :**

- 1 barre de 15 kg
- 2 disques de 25 kg
- 2 disques de 20 kg
- 2 disques de 15 kg
- 2 disques de 10 kg
- 2 disques de 5 kg
- 2 disques de 2.5 kg
- 2 disques de 2 kg
- 2 disques de 1.5 kg
- 2 disques de 1 kg
- 2 disques de 0.5 kg
- 2 colliers de 2.5 kg

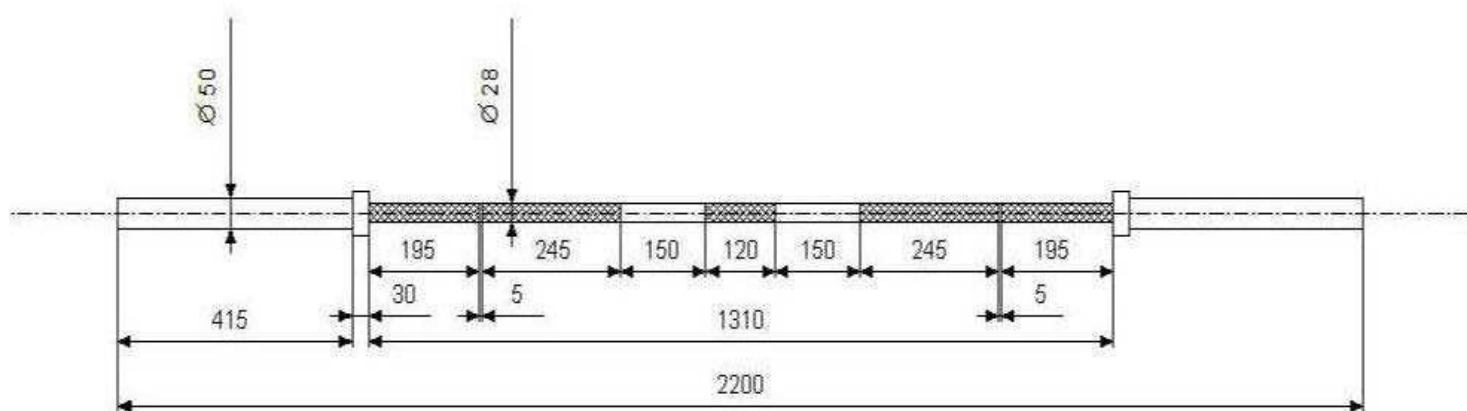
### **3 – Des disques supplémentaires sont requis pour la plateforme de compétition :**

- un (1) ensemble de disque pleins de 450 mm dia de 5 kg
- un (1) ensemble de disque pleins de 450 mm dia de 2,5 kg



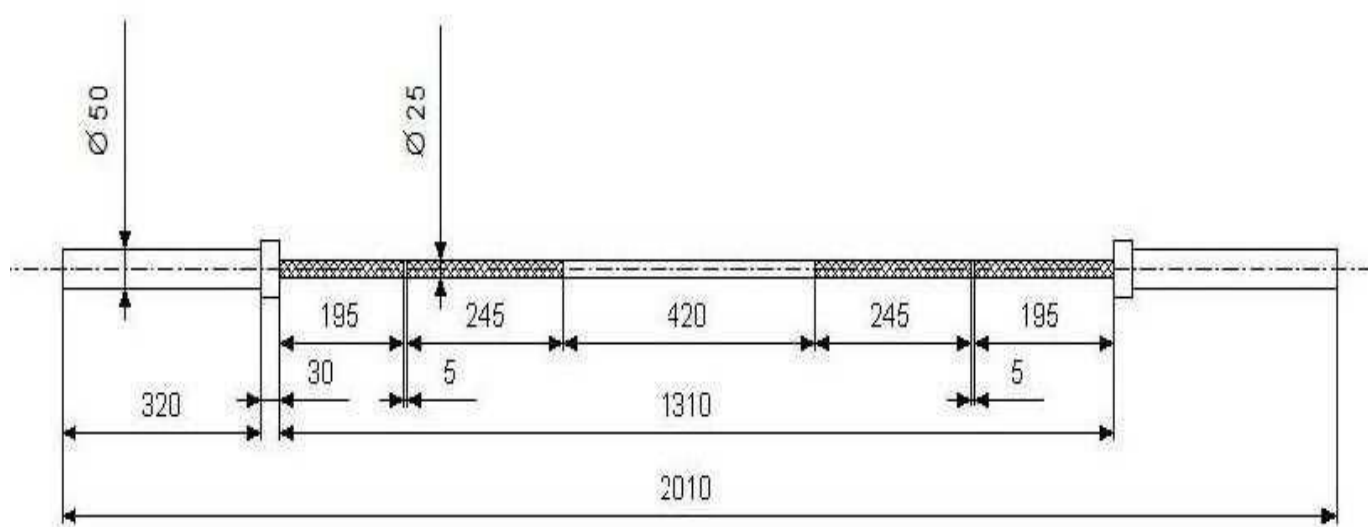
#### 4- La barre pour homme :

- Fabriquée en acier chromé
- Usinée avec moletage pour prise de main
- Poids : 20 kg
- Longueur : 220 cm
- Extrémités (manchons) : diamètre : 5 cm / longueur : 41.5 cm
- Prise de mains : diamètre : 2.8 cm / longueur : 131 cm
- 2 prises de mains : 44.5 cm avec une bande non moletée de 0.5 cm à 19.5 cm de l'intérieur du manchon
- Moletage central : longueur 12 cm
- Avoir une marque bleue d'identification à chaque extrémité et au centre de la barre.
- Tolérance : de + 0.1 % à - 0.05 %
- Diamètre du collier : minimum 7.3 cm, maximum 8.0 cm
- Le manchon doit tourner librement.



### 5- La barre pour femme :

- Fabriquée en acier chromé
- Usinée avec moletage pour prise de main
- Poids : 15 kg
- Longueur : 201 cm
- Extrémités (manchons) : diamètre : 5 cm / longueur : 32 cm
- Prise de mains : diamètre : 2.5 cm / longueur : 131 cm
- 2 prises de mains : 42 cm avec une bande non moletée de 0.5 cm à 19.5 cm de l'intérieur du manchon
- Avoir une marque jaune d'identification à chaque extrémité et au centre de la barre.
- Tolérance : de + 0.1 % à - 0.05 %
- Diamètre du collier : minimum 6.3 cm, maximum 7.5 cm
- Le manchon doit tourner librement



### 6 – Les disques de compétition :

- a) diamètre :
  - disques de 10 kg ou + : 45 cm (tolérance +/- 0.1 cm)
  - disques de - 10 kg : = ou - de 45 cm (tolérance +/- 0.1 cm)
- b) composition :
  - disques de 10 kg ou + : recouverts de caoutchouc ou plastique sur toutes ses faces avec une coloration dans la masse
  - disques de - 10 kg : peuvent être de métal ou d'une matière approuvée par l'IWF
- c) tolérance :
  - disques + 5 kg : de + 0.1 % à - 0.05 %
  - disques de 5 kg ou - : de + 10 g à 0 g par pièce
- d) marquage :
  - pour tous les disques, leur poids en kg doit être inscrit

e) tailles :

	<b>Épaisseur</b>	<b>diamètre</b>
25 kg	maximum 6.7 cm	45 cm
20 kg	maximum 5.4 cm	45 cm
15 kg	maximum 4.3 cm	45 cm
10 kg	maximum 3.5 cm	45 cm
5 kg	maximum 2.65 cm	23 cm – 26 cm
2.5 kg	maximum 2.3 cm	19 cm – 22 cm
2 kg	maximum 2.2 cm	15.5 cm – 19.3 cm
1.5 kg	maximum 2.0 cm	13.9 cm – 17.5 cm
1 kg	maximum 1.9 cm	11.8 cm – 16 cm
0.5 kg	maximum 1.6 cm	9.7 cm – 13.7 cm

### 7 – disques d'entraînement :

- Tolérance : de + 0.8 % à - 0.8 %
- Fabriquées avec enveloppe portant la couleur correspondant à leur poids (TCRR 3.3.3.6)
- Peuvent être en noir avec le bandage à la couleur correspondant à leur poids et marqués « entraînement »

### 8 – colliers :

- Fabriqués en acier chromé
- Diamètre de l'orifice : 5 cm
- Peut être conçu pour un chargement intérieur ou extérieur de 2 kg ou moins
- Largeur : maximum 7.0 cm
- Tolérance : de + 10 g à 0 g par pièce

### CHARTE DE TOLÉRANCE

Matériels	Pour compétition		Pour entraînement	
	Barre kg	Min. kg	Max. kg	Min. kg
20	19.9900	20.0200	N / A	N / A
15	14.9925	15.0150	N / A	N / A
<b>Disque en kg</b>				
25	24.9875	25.0250	24.800	25.200
20	19.9900	20.0200	19.840	20.160
15	14.9925	15.0150	14.880	15.120
10	9.9950	10.0100	9.920	10.080
5	5.0000	5.0100	4.960	5.040
2.5	2.5000	2.5100	2.480	2.520
2	2.0000	2.0100	1.984	2.016
1.5	1.5000	1.5100	1.488	1.512
1	1.0000	1.0100	0.992	1.008
0.5	0.5000	0.5100	0.496	0.504
<b>Colliers en kg</b>				
2.5	2.5000	2.5100	N / A	N / A
-0.05% / +0.1%				
-0 g / +10 g				
-0.8% / +0.8%				

## RÈGLEMENT 3.3.3.11 - TABLEAU DE CHARGEMENT DES BARRES :

### CHARGEMENT DES BARRES : HOMMES

26 kg	0,5, collar	56 kg	15, .5, collar
27 kg	1, collar	57 kg	15, 1, collar
28 kg	1,5, collar	58 kg	15, 1,5, collar
29 kg	2, collar	59 kg	15, 2, collar
<b>30 kg</b>	<b>2,5, collar</b>	<b>60 kg</b>	<b>15, 2,5, collar</b>
31 kg	2,5, .5, collar	61 kg	15, 2,5, .5, collar
32 kg	2,5, 1, collar	62 kg	15, 2,5, 1, collar
33 kg	2,5, 1,5, collar	63 kg	15, 2,5, 1,5, collar
34 kg	2,5, 2, Collar	64 kg	15, 2,5, 2, collar
35 kg	5, collar	65 kg	20, collar
36 kg	5, .5, collar	66 kg	20, .5, collar
37 kg	5, 1, collar	67 kg	20, 1, collar
38 kg	5, 1,5, collar	68 kg	20, 1,5, collar
39 kg	5, 2, collar	69 kg	20, 2, collar
<b>40 kg</b>	<b>5, 2,5, collar</b>	<b>70 kg</b>	<b>20, 2,5, collar</b>
41 kg	5, 2,5, .5, collar	71 kg	20, 2,5, .5, collar
42 kg	5, 2,5, 1, collar	72 kg	20, 2,5, 1, collar
43 kg	5, 2,5, 1,5, collar	73 kg	20, 2,5, 1,5, collar
44 kg	5, 2,5, 2, collar	74 kg	20, 2,5, 2, collar
45 kg	10, collar	75 kg	25, collar
46 kg	10, .5, collar	76 kg	25, .5, collar
47 kg	10, 1, collar	77 kg	25, 1, collar
48 kg	10, 1,5, collar	78 kg	25, 1,5, collar
49 kg	10, 2, collar	79 kg	25, 2, collar
<b>50 kg</b>	<b>10, 2,5, collar</b>	<b>80 kg</b>	<b>25, 2,5, collar</b>
51 kg	10, 2,5, .5, collar	81 kg	25, 2,5, .5, collar
52 kg	10, 2,5, 1, collar	82 kg	25, 2,5, 1, collar
53 kg	10, 2,5, 1,5, collar	83 kg	25, 2,5, 1,5, collar
54 kg	10, 2,5, 2, collar	84 kg	25, 2,5, 2, collar
55 kg	15, collar	85 kg	25, 5, collar

86 kg	25, 5, .5, collar	122 kg	25, 20, 2 .5, 1, collar
87 kg	25, 5, 1, collar	123 kg	25, 20, 2.5, 1.5, collar
88 kg	25, 5, 1.5, collar	124 kg	25, 20, 2.5, 2, collar
89 kg	25, 5, 2, collar	125 kg	25, 25, collar
<b>90 kg</b>	<b>25, 5, 2.5, collar</b>	126 kg	25, 25, .5, collar
91 kg	25, 5, 2.5, .5, collar	127 kg	25, 25, 1, collar
92 kg	25, 5, 2.5, 1, collar	128 kg	25, 25, 1.5, collar
93 kg	25, 5, 2.5, 1.5, collar	129 kg	25, 25, 2, collar
94 kg	25, 5, 2.5, 2, collar	<b>130 kg</b>	<b>25, 25, 2.5, collar</b>
95 kg	25, 10, collar	131 kg	25, 25, 2.5, .5, collar
96 kg	25, 10, .5, collar	132 kg	25, 25, 2.5, 1, collar
97 kg	25, 10, 1, collar	133 kg	25, 25, 2.5, 1.5, collar
98 kg	25, 10, 1.5, collar	134 kg	25, 25, 2.5, 2, collar
99 kg	25, 10, 2, collar	135 kg	25, 25, 5, collar
<b>100 kg</b>	<b>25, 10, 2 .5, collar</b>	136 kg	25, 25, 5, .5, collar
101 kg	25, 10, 2.5, .5, collar	137 kg	25, 25, 5, 1, collar
102 kg	25, 10, 2.5, 1, collar	138 kg	25, 25, 5, 1.5, collar
103 kg	25, 10, 2 .5, 1.5, collar	139 kg	25, 25, 5, 2, collar
104 kg	25, 10, 2.5, 2, collar	<b>140 kg</b>	<b>25, 25, 5, 2.5, collar</b>
105 kg	25, 15, collar	141 kg	25, 25, 5, 2.5, .5, collar
106 kg	25, 15, .5, collar	142 kg	25, 25, 5, 2.5, 1, collar
107 kg	25, 15, 1, collar	143 kg	25, 25, 5, 2.5, 1.5, collar
108 kg	25, 15, 1.5, collar	144 kg	25, 25, 5, 2.5, 2, collar
109 kg	25, 15, 2, collar	145 kg	25, 25, 10, collar
<b>110 kg</b>	<b>25, 15, 2.5, collar</b>	146 kg	25, 25, 10, .5, collar
111 kg	25, 15, 2.5, .5, collar	147 kg	25, 25, 10, 1, collar
112 kg	25, 15, 2 .5, 1, collar	148 kg	25, 25, 10, 1.5, collar
113 kg	25, 15, 2 .5, 1 .5, collar	149 kg	25, 25, 10, 2, collar
114 kg	25, 15, 2 .5, 2, collar	<b>150 kg</b>	<b>25, 25, 10, 2.5, collar</b>
115 kg	25, 20, collar	151 kg	25, 25, 10, 2.5, .5, collar
116 kg	25, 20, .5, collar	152 kg	25, 25, 10, 2.5, 1, collar
117 kg	25, 20, 1, collar	153 kg	25, 25, 10, 2.5, 1.5, collar
118 kg	25, 20, 1 .5, collar	154 kg	25, 25, 10, 2.5, 2, collar
119 kg	25, 20, 2, collar	155 kg	25, 25, 15, collar
<b>120 kg</b>	<b>25, 20, 2 .5, collar</b>	156 kg	25, 25, 15, .5, collar
121 kg	25, 20, 2 .5, .5, collar	157 kg	25, 25, 15, 1, collar

158 kg	25, 25, 15, 1.5, collar	194 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 2, collar
159 kg	25, 25, 15, 2, collar	195 kg	25, 25, 25, 10, collar
<b>160 kg</b>	<b>25, 25, 15, 2.5, collar</b>	196 kg	25, 25, 25, 10, .5, collar
161 kg	25, 25, 15, 2.5, .5, collar	197 kg	25, 25, 25, 10, 1, collar
162 kg	25, 25, 15, 2.5, 1, collar	198 kg	25, 25, 25, 10, 1.5, collar
163 kg	25, 25, 15, 2.5, 1.5, collar	199 kg	25, 25, 25, 10, 2, collar
164 kg	25, 25, 15, 2.5, 2, collar	<b>200 kg</b>	<b>25, 25, 25, 10, 2.5, collar</b>
165 kg	25, 25, 20, collar	201 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, .5, collar
166 kg	25, 25, 20, .5, collar	202 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 1, collar
167 kg	25, 25, 20, 1, collar	203 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collar
168 kg	25, 25, 20, 1.5, collar	204 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 2, collar
169 kg	25, 25, 20, 2, collar	205 kg	25, 25, 25, 15, collar
<b>170 kg</b>	<b>25, 25, 20, 2.5, collar</b>	206 kg	25, 25, 25, 15, .5, collar
171 kg	25, 25, 20, 2.5, .5, collar	207 kg	25, 25, 25, 15, 1, collar
172 kg	25, 25, 20, 2.5, 1, collar	208 kg	25, 25, 25, 15, 1.5, collar
173 kg	25, 25, 20, 2.5, 1.5, collar	209 kg	25, 25, 25, 15, 2, collar
174 kg	25, 25, 20, 2.5, 2, collar	<b>210 kg</b>	<b>25, 25, 25, 15, 2.5, collar</b>
175 kg	25, 25, 25, collar	211 kg	25, 25, 25, 15, 2.5, .5, collar
176 kg	25, 25, 25, .5, collar	212 kg	25, 25, 25, 15, 2.5, 1, collar
177 kg	25, 25, 25, 1, collar	213 kg	25, 25, 25, 15, 2.5, 1.5, collar
178 kg	25, 25, 25, 1.5, collar	214 kg	25, 25, 25, 15, 2.5, 2, collar
179 kg	25, 25, 25, 2, collar	215 kg	25, 25, 25, 20, collar
<b>180 kg</b>	<b>25, 25, 25, 2.5, collar</b>	216 kg	25, 25, 25, 20, .5, collar
181 kg	25, 25, 25, 2.5, .5, collar	217 kg	25, 25, 25, 20, 1, collar
182 kg	25, 25, 25, 2.5, 1, collar	218 kg	25, 25, 25, 20, 1.5, collar
183 kg	25, 25, 25, 2.5, 1.5, collar	219 kg	25, 25, 25, 20, 2, collar
184 kg	25, 25, 25, 2.5, 2, collar	<b>220 kg</b>	<b>25, 25, 25, 20, 2.5, collar</b>
185 kg	25, 25, 25, 5, collar	221 kg	25, 25, 25, 20, 2.5, .5, collar
186 kg	25, 25, 25, 5, .5, collar	222 kg	25, 25, 25, 20, 2.5, 1, collar
187 kg	25, 25, 25, 5, 1, collar	223 kg	25, 25, 25, 20, 2.5, 1.5, collar
188 kg	25, 25, 25, 5, 1.5, collar	224 kg	25, 25, 25, 20, 2.5, 2, collar
189 kg	25, 25, 25, 5, 2, collar	225 kg	25, 25, 25, 25, collar
<b>190 kg</b>	<b>25, 25, 25, 5, 2.5, collar</b>	226 kg	25, 25, 25, 25, .5, collar
191 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, .5, collar	227 kg	25, 25, 25, 25, 1, collar
192 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 1, collar	228 kg	25, 25, 25, 25, 1.5, collar
193 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collar	229 kg	25, 25, 25, 25, 2, collar

<b>230 kg</b>	<b>25, 25, 25, 25, 2.5, collar</b>
231 kg	25, 25, 25, 25, 2.5, .5, collar
232 kg	25, 25, 25, 25, 2.5, 1, collar
233 kg	25, 25, 25, 25, 2.5, 1.5, collar
234 kg	25, 25, 25, 25, 2.5, 2, collar
235 kg	25, 25, 25, 25, 5, collar
236 kg	25, 25, 25, 25, 5, .5, collar
237 kg	25, 25, 25, 25, 5, 1, collar
238 kg	25, 25, 25, 25, 5, 1.5, collar
239 kg	25, 25, 25, 25, 5, 2, collar
<b>240 kg</b>	<b>25, 25, 25, 25, 5, 2.5, collar</b>
241 kg	25, 25, 25, 25, 5, 2.5, .5, collar
242 kg	25, 25, 25, 25, 5, 2.5, 1, collar
243 kg	25, 25, 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collar
244 kg	25, 25, 25, 25, 5, 2.5, 2, collar
245 kg	25, 25, 25, 25, 10, collar
246 kg	25, 25, 25, 25, 10, .5, collar
247 kg	25, 25, 25, 25, 10, 1, collar
248 kg	25, 25, 25, 25, 10, 1.5, collar
249 kg	25, 25, 25, 25, 10, 2, collar
<b>250 kg</b>	<b>25, 25, 25, 25, 10, 2.5, collar</b>
251 kg	25, 25, 25, 25, 10, 2.5, .5, collar
252 kg	25, 25, 25, 25, 10, 2.5, 1, collar
253 kg	25, 25, 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collar
254 kg	25, 25, 25, 25, 10, 2.5, 2, collar
255 kg	25, 25, 25, 25, 15, collar
256 kg	25, 25, 25, 25, 15, .5, collar
257 kg	25, 25, 25, 25, 15, 1, collar
258 kg	25, 25, 25, 25, 15, 1.5, collar
259 kg	25, 25, 25, 25, 15, 2, collar
<b>260 kg</b>	<b>25, 25, 25, 25, 15, 2.5, collar</b>
261 kg	25, 25, 25, 25, 15, 2.5, .5, collar
262 kg	25, 25, 25, 25, 15, 2.5, 1, collar
263 kg	25, 25, 25, 25, 15, 2.5, 1.5, collar
264 kg	25, 25, 25, 25, 15, 2.5, 2, collar
265 kg	25, 25, 25, 25, 20, collar

266 kg	25, 25, 25, 25, 20, .5, collar
267 kg	25, 25, 25, 25, 20, 1, collar
268 kg	25, 25, 25, 25, 20, 1.5, collar
269 kg	25, 25, 25, 25, 20, 2, collar
<b>270 kg</b>	<b>25, 25, 25, 25, 20, 2.5, collar</b>

## CHARGEMENT DES BARRES : FEMMES

21 kg	0.5, collar	55 kg	15, 2.5, collar
22 kg	1, collar	56 kg	15, 2.5, .5, collar
23 kg	1.5, collar	57 kg	15, 2.5, 1, collar
24 kg	2, collar	58 kg	15, 2.5, 1 .5, collar
25 kg	2.5, collar	59 kg	15, 2.5, 2, collar
26 kg	2.5, .5, collar	<b>60 kg</b>	<b>20, collar</b>
27 kg	2.5, 1, collar	61 kg	20, .5, collar
28 kg	2.5, 1.5, collar	62 kg	20, 1, collar
29 kg	2.5, 2, Collar	63 kg	20, 1.5, collar
<b>30 kg</b>	<b>5, collar</b>	64 kg	20, 2, collar
31 kg	5, .5, collar	65 kg	20, 2.5, collar
32 kg	5, 1, collar	66 kg	20, 2.5, .5, collar
33 kg	5, 1.5, collar	67 kg	20, 2.5, 1, collar
34 kg	5, 2, collar	68 kg	20, 2.5, 1.5, collar
35 kg	5, 2.5, collar	69 kg	20, 2.5, 2, collar
36 kg	5, 2.5, .5, collar	<b>70 kg</b>	<b>25, collar</b>
37 kg	5, 2.5, 1, collar	71 kg	25, .5, collar
38 kg	5, 2.5, 1.5, collar	72 kg	25, 1, collar
39 kg	5, 2.5, 2, collar	73 kg	25, 1.5, collar
<b>40 kg</b>	<b>10, collar</b>	74 kg	25, 2, collar
41 kg	10, .5, collar	75 kg	25, 2.5, collar
42 kg	10, 1, collar	76 kg	25, 2.5, .5, collar
43 kg	10, 1 .5, collar	77 kg	25, 2.5, 1, collar
44 kg	10, 2, collar	78 kg	25, 2.5, 1.5, collar
45 kg	10, 2.5, collar	79 kg	25, 2.5, 2, collar
46 kg	10, 2.5, .5, collar	<b>80 kg</b>	<b>25, 5, collar</b>
47 kg	10, 2.5, 1, collar	81 kg	25, 5, .5, collar
48 kg	10, 2.5, 1.5, collar	82 kg	25, 5, 1, collar
49 kg	10, 2.5, 2, collar	83 kg	25, 5, 1.5, collar
<b>50 kg</b>	<b>15, collar</b>	84 kg	25, 5, 2, collar
51 kg	15, .5, collar	85 kg	25, 5, 2.5, collar
52 kg	15, 1, collar	86 kg	25, 5, 2.5, .5, collar
53 kg	15, 1.5, collar	87 kg	25, 5, 2.5, 1, collar
54 kg	15, 2, collar	88 kg	25, 5, 2.5, 1.5, collar



89 kg	25, 5, 2.5, 2, collar
<b>90 kg</b>	<b>25, 10, collar</b>
91 kg	25, 10, .5, collar
92 kg	25, 10, 1, collar
93 kg	25, 10, 1.5, collar
94 kg	25, 10, 2, collar
95 kg	25, 10, 2.5, collar
96 kg	25, 10, 2.5, .5, collar
97 kg	25, 10, 2.5, 1, collar
98 kg	25, 10, 2.5, 1.5, collar
99 kg	25, 10, 2.5, 2, collar
<b>100 kg</b>	<b>25, 15, collar</b>
101 kg	25, 15, .5, collar
102 kg	25, 15, 1, collar
103 kg	25, 15, 1.5, collar
104 kg	25, 15, 2, collar
105 kg	25, 15, 2.5, collar
106 kg	25, 15, 2.5, .5, collar
107 kg	25, 15, 2.5, 1, collar
108 kg	25, 15, 2.5, 1.5, collar
109 kg	25, 15, 2.5, 2, collar
<b>110 kg</b>	<b>25, 20, collar</b>
111 kg	25, 20, .5, collar
112 kg	25, 20, 1, collar
113 kg	25, 20, 1.5, collar
114 kg	25, 20, 2, collar
115 kg	25, 20, 2.5, collar
116 kg	25, 20, 2.5, .5, collar
117 kg	25, 20, 2.5, 1, collar
118 kg	25, 20, 2.5, 1.5, collar
119 kg	25, 20, 2.5, 2, collar
<b>120 kg</b>	<b>25, 25, collar</b>
121 kg	25, 25, .5, collar
122 kg	25, 25, 1, collar
123 kg	25, 25, 1.5, collar
124 kg	25, 25, 2, collar

125 kg	25, 25, 2.5, collar
126 kg	25, 25, 2.5, .5, collar
127 kg	25, 25, 2.5, 1, collar
128 kg	25, 25, 2.5, 1.5, collar
129 kg	25, 25, 2.5, 2, collar
<b>130 kg</b>	<b>25, 25, 5, collar</b>
131 kg	25, 25, 5, .5, collar
132 kg	25, 25, 5, 1, collar
133 kg	25, 25, 5, 1.5, collar
134 kg	25, 25, 5, 2, collar
135 kg	25, 25, 5, 2.5, collar
136 kg	25, 25, 5, 2.5, .5, collar
137 kg	25, 25, 5, 2.5, 1, collar
138 kg	25, 25, 5, 2.5, 1.5, collar
139 kg	25, 25, 5, 2.5, 2, collar
<b>140 kg</b>	<b>25, 25, 10, collar</b>
141 kg	25, 25, 10, .5, collar
142 kg	25, 25, 10, 1, collar
143 kg	25, 25, 10, 1.5, collar
144 kg	25, 25, 10, 2, collar
145 kg	25, 25, 10, 2.5, collar
146 kg	25, 25, 10, 2.5, .5, collar
147 kg	25, 25, 10, 2.5, 1, collar
148 kg	25, 25, 10, 2.5, 1.5, collar
149 kg	25, 25, 10, 2.5, 2, collar
<b>150 kg</b>	<b>25, 25, 15, collar</b>
151 kg	25, 25, 15, .5, collar
152 kg	25, 25, 15, 1, collar
153 kg	25, 25, 15, 1.5, collar
154 kg	25, 25, 15, 2, collar
155 kg	25, 25, 15, 2.5, collar
156 kg	25, 25, 15, 2.5, .5, collar
157 kg	25, 25, 15, 2.5, 1, collar
158 kg	25, 25, 15, 2.5, 1.5, collar
159 kg	25, 25, 15, 2.5, 2, collar
<b>160 kg</b>	<b>25, 25, 20, collar</b>

161 kg	25, 25, 20, .5, collar
162 kg	25, 25, 20, 1, collar
163 kg	25, 25, 20, 1.5, collar
164 kg	25, 25, 20, 2, collar
165 kg	25, 25, 20, 2.5, collar
166 kg	25, 25, 20, 2.5, .5, collar
167 kg	25, 25, 20, 2.5, 1, collar
168 kg	25, 25, 20, 2.5, 1.5, collar
169 kg	25, 25, 20, 2.5, 2, collar
<b>170 kg</b>	<b>25, 25, 25, collar</b>
171 kg	25, 25, 25, .5, collar
172 kg	25, 25, 25, 1, collar
173 kg	25, 25, 25, 1.5, collar
174 kg	25, 25, 25, 2, collar
175 kg	25, 25, 25, 2.5, collar
176 kg	25, 25, 25, 2.5, .5, collar
177 kg	25, 25, 25, 2.5, 1, collar
178 kg	25, 25, 25, 2.5, 1.5, collar
179 kg	25, 25, 25, 2.5, 2, collar
<b>180 kg</b>	<b>25, 25, 25, 5, collar</b>
181 kg	25, 25, 25, 5, .5, collar
182 kg	25, 25, 25, 5, 1, collar
183 kg	25, 25, 25, 5, 1.5, collar
184 kg	25, 25, 25, 5, 2, collar
185 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, collar
186 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, .5, collar
187 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 1, collar
188 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 1.5, collar
189 kg	25, 25, 25, 5, 2.5, 2, collar
<b>190 kg</b>	<b>25, 25, 25, 10, collar</b>
191 kg	25, 25, 25, 10, .5, collar
192 kg	25, 25, 25, 10, 1, collar
193 kg	25, 25, 25, 10, 1.5, collar
194 kg	25, 25, 25, 10, 2, collar
195 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, collar
196 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, .5, collar

197 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 1, collar
198 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 1.5, collar
199 kg	25, 25, 25, 10, 2.5, 2, collar
<b>200 kg</b>	<b>25, 25, 25, 15, collar</b>

### **RÈGLEMENT 3.3.4 - BALANCE :**

- 1 Les balances doivent :
  1. Être à affichage électronique ou imprimante ou les deux à la fois
  2. Avoir la capacité de peser jusqu'à 200 kg
  3. Avoir une précision de 50 gr maximum
  4. Disposer de trois (3) balances : une balance officielle, une balance de test et une balance dans la salle d'entraînement
  5. Être certifiées par les autorités locales dans les trois (3) mois précédant le début de l'événement
  6. Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse – les balances doivent être calibrées tous les jours.

### **RÈGLEMENT 3.3.5 - DOSSARDS D'ATHLÈTE / LAISSEZ-PASSER D'ATHLÈTE / LAISSEZ-PASSER POUR L'ÉCHAUFFEMENT / CARTE DE PROTÈT :**

La fédération membre / le comité organisateur hôte doit fournir la quantité suffisante de dossards d'athlètes et d'épingles de sûreté.

1. Le dossard d'athlète doit:
  - Minimum de surface de 100 cm<sup>2</sup>
  - Maximum de surface de 150 cm<sup>2</sup>
  - Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur
  - La taille et la couleur du texte doivent être claires, concises et lisibles à distance
  - Les numéros de départ vont de 1 à 18, selon les besoins
  - De nouveaux numéros de départ sont attribués pour chaque groupe
  - Solidement fixés avec quatre épingles (une à chaque coin) sur la jambe du costume des athlètes
  - Les logos (IWF, fédération membre hôte, CNO, commanditaire, etc.) sont acceptés, les règles et les réglementations appropriés d'identification de fabricant s'appliquent (voir le TCRR 4.8).
  
2. Le laissez-passer pour les athlètes doit:
  - Indiquer le sexe, la catégorie de poids corporel et le groupe compétition
  - Indiquer « athlète »
  - Être de papier cartonné ou d'un produit similaire
  - Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur
  - Être de couleurs assorties et/ou différentes pour chaque groupe
  - Le texte de n'importe quelle couleur et taille mais doit être visible et lisible à distance
  - Suspendu au cou à l'aide d'un cordon
  - Les logos (IWF, fédération membre hôte, CNO, commanditaire, etc.) sont acceptés, les règles et les règlements appropriés d'identification de fabricant s'appliquent (voir TCRR 4.8).

3. Le laissez-passer pour la salle d'échauffement doit:

- Indiquer le sexe, la catégorie de poids corporel et le groupe en compétition
- Être fait de papier cartonné ou d'un produit similaire
- Le fond et le texte peuvent être de n'importe quelle couleur
- Être de couleurs assorties et/ou différentes pour chaque groupe
- Le texte de n'importe quelle couleur et taille mais doit être visible et lisible à distance
- Suspendu au cou à l'aide d'un cordon
- Les logos (IWF, fédération membre hôte, CNO, commanditaire, etc.) sont acceptés, les règles et les règlements appropriés d'identification de fabricant s'appliquent (voir TCRR 4.8)

4. La Carte de protêt doit :

- Être en papier rigide d'au moins 29 x 9 cm
- Indiquer « carte de protêt (Challenge Card) »
- Indiquer soit le numéro de tirage au sort ou le nom de l'athlète
- Indiquer le sexe, la catégorie de poids corporel et le groupe en grandes lettres lisibles à distance, la couleur et le texte doivent correspondre aux laissez-passer d'athlète du groupe concerné.
- Les logos (IWF, fédération membre hôte, CNO, commanditaire, etc.) sont acceptés, les règles et les règlements appropriés d'identification de fabricant s'appliquent (voir TCRR 4.8).

### **RÈGLEMENT 3.3.6.1 - SYSTÈME D'ARBITRAGE ÉLECTRONIQUE :**

- 1 Il y a un (1) boîtier de contrôle pour chacun des trois (3) arbitres. Chaque boîtier de contrôle est équipé de :
  - deux (2) boutons poussoirs ; un (1) blanc et un (1) rouge.
  - un (1) indicateur lumineux et sonore d'avertissement.
- 2 Un (1) appareil donnant le signal sonore et visuel « Terre » est placé sur un support devant la plateforme de compétition / estrade à cent (100) cm l'un de l'autre devant l'arbitre central. L'appareil doit être à un minimum de cinquante (50) cm de hauteur par rapport à la plateforme / estrade de compétition.
- 3 Deux (2) ensembles ou plus, appelés « lampes de décision » munis de trois (3) lampes blanches et trois (3) lampes rouges, indiquent les décisions des arbitres aux athlètes et au public dans la zone de compétition et un (1) autre dans la salle d'échauffement.
- 4 Un panneau de contrôle placé sur la table du jury, équipé de trois (3) lampes blanches et de trois (3) lampes rouges qui s'allument dès que les arbitres donnent leur décision. Ce panneau est également équipé d'un dispositif qui permet d'appeler les arbitres à la table du jury.

### **RÈGLEMENT 3.3.6.12 – PANNEAU DE CONTRÔLE DU JURY :**

- 1 Cet appareil est équipé de cinq (5) lampes vertes, cinq (5) lampes blanches et cinq (5) lampes rouges. Chaque membre du jury a un dispositif avec un bouton blanc et un bouton rouge. Quand les membres du jury appuient un (1) bouton dans l'un ou l'autre de ces boutons, un voyant vert s'allume. Les lampes de décision du jury, blanches ou rouges s'allument seulement quand tous les membres du jury ont donné leur décision. Le boîtier de contrôle du jury n'est pas programmé avec un délai de trois (3) secondes pour renverser une décision.

### **RÈGLEMENT 3.3.6.14 - LE CHRONOMÈTRE :**

- 1 Un appareil de mesure du temps précis, électronique ou numérique, doit être équipé avec les caractéristiques suivantes :
  - a) Fonctionner d'une façon continue pendant au moins quinze (15) minutes.
  - b) Indiquer le temps écoulé à intervalles d'une (1) seconde.
  - c) Émettre automatiquement un signal sonore à quatre-vingt-dix (90), trente (30) et zéro (0) seconde.
- 2 Le temps écoulé doit être affiché simultanément dans trois (3) endroits différents :
  - un boîtier dans la zone d'échauffement
  - un boîtier face au public
  - un boîtier face à l'athlète

### **RÈGLEMENT 3.3.7 – TECHNOLOGIE DE REPRISE VIDÉO (VPT) :**

- 1 Exigences pour le système (VPT):
  - a) Un minimum de quatre (4) caméras : les caméras seront placées autour de l'estrade, trois (3) caméras devant la scène pour être au plus près des 3 arbitres assis, la 4ème caméra à positionner au bord arrière de la scène alignée avec le centre de la plate-forme mais derrière la barre de retenue à l'arrière de la plate-forme de compétition. Trois (3) caméras situées devant la scène doivent être placées à une hauteur de 30 cm au-dessus la plate-forme de compétition et la caméra latérale doit être à la hauteur de la plate-forme de compétition.
  - b) VPT utilise un signal produit par lui-même, cependant, il doit être connecté au tableau de bord et/ou tableau vidéo et télévision/diffusion pour permettre aux spectateurs sur place et aux téléspectateurs de regarder la rediffusion. Lorsque l'athlète ou l'équipe demande un protêt, Vidéoboard et/ou TV doivent indiquer « protêt (challenge) »
  - c) VPT doit servir à plusieurs fins, incluant les archives vidéo pour une utilisation ultérieure (par exemple : formation officielle, analyse scientifique, séminaire / éducation, etc.).
2. Le VPT doit être situé sur la table du jury ou à proximité et un moniteur correspondant doit être fourni sur la table du jury (c'est-à-dire que la table du jury peut avoir deux (2) moniteurs; un système d'affichage en temps réel et un moniteur VPT). Un tableau des essais est à placer de préférence près des marches de l'estrade pour vérifier l'athlète suivant qui est en attente durant la procédure de reprise vidéo (VPT).
3. Une équipe d'exploitation pour VPT doit être formée et disponible pour une intervention rapide, efficace et prendre en charge le VPT en cas de protêt.

4. La procédure peut être déclenchée par le jury (en arrêtant la compétition) ou l'athlète / entraîneurs (sur présentation de la carte de protêt au contrôleur technique) avant que le chronomètre soit démarré pour le prochain essai, ou le prochain athlète ayant été appelé apparaît sur l'estrade selon la dernière réalisée.

Dès réception de la carte de protêt, le contrôleur technique arrête immédiatement la compétition.

5. Seul le jury contrôlera le processus de lecture. Avant que le jury ne procède au processus de lecture, il doit vérifier la validité du protêt.
6. Le jury peut à sa discrétion, lancer un processus VPT lorsque la majorité des opinions du jury est différente de la décision des arbitres. Pour que le jury initie un processus VPT, le président du jury soulèvera un petit drapeau jaune (à fournir) pour attirer l'attention sur l'annonceur, le contrôleur technique, producteur de télévision, etc. signifiant que la compétition doit s'arrêter.
7. Il n'y a pas de limite au nombre de rediffusions, mais le jury doit rendre sa décision le plus rapidement possible.
8. Pour annuler la décision des arbitres après la rediffusion VPT, la majorité est requise parmi les membres du jury.
9. Le protêt est déposé par l'athlète ou ses entraîneurs.

9.1 L'athlète ou ses entraîneurs ne peut contester que les décisions de ses propres essais.

9.2 Une (1) carte de protêt est remise à chaque athlète lors de la pesée.

9.3 Si l'athlète ou ses entraîneurs souhaite contester la décision des arbitres ou du jury une demande de protêt doit être soumise au contrôleur technique le plus proche en utilisant le carte de protêt.

9.4 Dès réception d'un protêt, le contrôleur technique doit arrêter la compétition pour transmettre la demande au jury et indiquer que la compétition doit s'arrêter afin qu'il puisse adresser la demande au président du jury.

9.5 La demande de protêt ne peut être faite qu'une fois par athlète. Toutefois, si le jury approuve le protêt, l'athlète / ses entraîneurs conserve le droit du protêt.

9.6 À la fin du protêt, le président du jury doit indiquer de redémarrer la compétition.

9.7 Une décision du jury sur le protêt émanant du jury lui-même est définitive et ne peut plus être contestée par les athlètes ou les officiels.

## **RÈGLEMENT 5.1 - LES ÉVÉNEMENTS DE L'IWF :**

- a) ÉPREUVES DE QUALIFICATION :

- La demande d'inscription au calendrier IWF doit être soumise au minimum six (6) mois avant l'événement (à l'exception des championnats du monde IWF), mais il est soumis à l'approbation de l'IWF.
- Tous les règlements de l'événement et les règlements techniques doivent être envoyés par la fédération membre / comité organisateur à l'IWF quatre (4) mois avant l'événement pour vérification.
- Si les informations sont validées, le document sera publié dans les trois (3) mois avant l'événement. Seulement les événements seniors.
- Les inscriptions préliminaires et finales doivent être fournies dans les sept (7) jours suivants les dates limites.
- Les résultats doivent être adressés dans les sept (7) jours suivants l'événement.

#### b) ÉPREUVES NON QUALIFIANTES :

Organisé par l'IWF, les fédérations continentales (CF), les fédérations régionales (RF), les membres fédérations (MF), les clubs (agrés par sa MF); sauf avis contraire de l'IWF, la planification, la gestion et l'organisation de tels événements doivent respecter les statuts, tels que définis dans les règles et règlements techniques et de compétition de l'IWF (TCRR) et en particulier les articles pertinents décrits dans la section 5.1, section 5.2, section 5.5, et Règlements à 5.1 et 5.2.

Application de TIS lors d'événements majeurs, par exemple : Championnats du Monde, Championnats Continentaux, Multisports, Les Jeux et tous les événements de qualification doivent être des systèmes sous licence IWF.

Les détails doivent être référés à la politique de calendrier de l'IWF.

## RÈGLEMENT 5.2 - CHAMPIONNATS DU MONDE :

Le règlement suivant s'applique à tous les Championnats du Monde (Jeunesse, Juniors, Seniors) sauf indication contraire.

- L'IWF est le détenteur des droits sur les propriétés des championnats du monde; seul les fédérations membres ont le droit de soumissionner pour un événement. Les fédérations membres sont encouragées de s'associer à des agences locales de sport, de tourisme, d'hébergement ou gouvernementales pendant le processus de candidature en cas de succès.
- Les candidatures pour accueillir / organiser des Championnats du Monde doivent être faites par écrit soixante (60) jours avant la réunion du conseil exécutif de l'IWF prévue pour décider de l'allocation pertinente de championnat. Le secrétariat de l'IWF envoie un questionnaire sur demande, de l'événement auprès de la fédération membre intéressée ou représentant autorisé. Le questionnaire rempli est retourné au secrétariat de l'IWF pour évaluation.
- L'attribution des Championnats du Monde est décidée par le comité exécutif de l'IWF.
- Suite à l'attribution des championnats du monde, l'IWF et le membre de la fédération hôte signe une convention d'accueil énonçant les principales obligations et conditions pour l'organisation des championnats, sur la base du questionnaire soumis.

- La durée des Championnats du monde, sauf décision contraire du comité exécutif de l'IWF sont les suivantes :
  - Championnats du Monde Jeunesse = pas moins de six (6) jours de compétitions.
  - Championnats du Monde Juniors = pas moins de sept (7) jours de compétitions.
  - Championnats du Monde Seniors = pas moins de huit (8) jours de compétitions.

## **6 RESPONSABILITÉS – FÉDÉRATION MEMBRE HÔTE / COMITÉ ORGANISATEUR**

La fédération membre hôte / le comité organisateur doit respecter les conditions suivantes responsabilités et conditions financières :

- 6.1 Offrir à tous les participants, à un taux fixe journalier dans la devise approuvée, ce qui suit :
- o hébergement et repas
  - o transport local
  - o accès et participation à la compétition et à l'entraînement
  - o accès et participation aux réunions officielles
  - o banquet de clôture
  - o autres services techniques connexes

Lors de l'attribution de l'événement par le comité exécutif de l'IWF, un tarif journalier est approuvé et avec l'assurance que les services fournis sont proportionnés aux prix indiqués.

- 6.2 Fournir le transport et des possibilités d'entraînement au moins quatre (4) jours avant le début des Championnats.
- 6.3 Fournir l'hébergement et les repas gratuits, pendant les jours de compétitions plus deux (2) jours, pour jusqu'à quarante-cinq (45) officiels techniques sélectionnés. Le nombre d'officiels techniques est décidé en prenant en compte le nombre de jours de compétition, le nombre et le type de championnats organisés ainsi que d'autres considérations en relation avec l'accord passé entre l'IWF et la fédération membre hôte / comité organisateur.

Si des réunions du comité exécutif de l'IWF ou autres comités se tiennent conjointement avec les Championnats du Monde, et pour les officiels techniques membres du / des comités l'hébergement sera fourni pour les jours de compétition plus cinq jours. Pour bénéficier de cette mesure, les officiels techniques ou médecins de la compétition devront être présents et disponibles pour toute la durée des Championnats.

Tous les participants doivent payer les jours supplémentaires.

- 6.4 Garantir par écrit que les prix de l'hébergement indiqués six (6) mois avant les Championnats du Monde n'augmenteront pas, sauf autorisation de l'IWF.
- 6.5 Fournir gratuitement les installations pour le congrès de l'IWF et les réunions du conseil exécutif et les comités, commissions, audiences, vérification finales des inscriptions, réunion des officiels techniques (avant et mi-compétition) et séminaire(s) d'éducation. Les installations comprennent : salle(s) de réunion, interprètes, équipement audio, et technologies visuelles, signalisation, sièges appropriés, table d'honneur, café, rafraîchissements, stylos, papier, etc. ...



- 6.6 Fournir gratuitement l'organisation technique et toutes les exigences, y compris; les équipements sportifs des sites, des espaces mobiliers, du personnel technique et opérationnel, premiers soins / premiers intervenants, rafraîchissements, etc. pour tous les groupes et à l'entraînement pour les Championnats du Monde, comme requis par le IWF TCRR pertinent.
- 6.7 Accueillir les comités : technique, médical, d'entraînement et de recherche, gratuitement pour tous les jours de compétition plus cinq (5) jours lorsqu'ils sont parmi les officiels techniques nommés.
- 6.8 Fournir gratuitement le voyage aller-retour en classe affaires, l'hébergement et les repas pour tous les jours de compétition plus six (6) jours pour le président et le secrétaire général de l'IWF. Fournir le voyage aller-retour en classe économique, l'hébergement et les repas pour cinq (5) membres du secrétariat de l'IWF, quatre (4) membres de la gestion de la compétition de l'IWF et le délégué à la presse désigné par l'IWF.
- 6.9 Fournir des locaux avec des installations techniques et technologiques au secrétariat de l'IWF pour la tenue de réunions, les cours, et le congrès pendant la durée des Championnats du Monde.
- 6.10 Payer l'intégralité des frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour les visites techniques suivantes pour évaluer la préparation de la fédération hôte / du comité organisateur :
- Championnats du Monde Jeunesses – deux (2) visites techniques.
  - Championnats du Monde Juniors – quatre (4) visites techniques.
  - Championnats du Monde Seniors – six (6) visites techniques.
- 6.11 Fournir des médailles et des diplômes commémoratifs à tous les athlètes et autres personnes accrédités / délégués inscrits aux Championnats.
- 6.12 Nommer un nombre suffisant d'officiels techniques nationaux pour aider, sous la supervision du directeur de la compétition et du président de la commission technique et/ou du président du Jury, au bon déroulement de la compétition.
- 6.13 Fournir à chaque athlète et autre délégué inscrit / accrédité des soins médicaux en cas de maladie ou de blessure pouvant survenir.
- 6.13.1 Les premiers répondants avec l'équipement de première intervention approprié, doivent être présents sur le site pendant les heures de compétition et d'entraînement.
- 6.13.2 Un premier répondant / salle médicale doit être fournie sur le site contenant les équipements médicaux; tels que des bandages, de la glace, des analgésiques et toutes les installations nécessaires pour l'examen et le traitement initial de l'athlète blessé ou malade et autres délégués inscrits / accrédités.
- 6.13.3 Pendant toute la durée des Championnats du Monde, les soins médicaux primaires doivent être disponibles à tout moment pour tous les délégués inscrits / accrédités. Les frais de tout service médical primaire est entièrement à la charge de la Fédération hôte / organisatrice Comité en ce qui concerne uniquement le traitement fourni aux athlètes et autres inscrits / délégués accrédités.

La fédération hôte / le comité organisateur a le droit au remboursement de tout coût

encouru pour fournir ces services médicaux, via les autorités réglementées.

- 6.13.4 En cas de doute quant à la nature chronique d'une maladie ou d'une blessure survenue au cours d'un Championnat du Monde, les soins médicaux primaires appropriés doivent être initialement fournis et ensuite, si une enquête ou un traitement supplémentaire est nécessaire, il est effectué à la discrétion de la fédération membre hôte / du comité d'organisation personnel en consultation avec le président du comité médical de l'IWF ou la personne.
- 6.13.5 La procédure ci-dessus est recommandée par le comité exécutif de l'IWF à toutes les fédérations continentales et régionales pour tous leurs événements.
- 6.14 Obtenir des polices d'assurance maladie / médicale / d'hospitalisation acceptables pour les Championnats du Monde et fournir une copie certifiée conforme de l'indemnités à l'IWF au Secrétariat avant le début des Championnats.
- 6.15 Fournir gratuitement un accès internet à haut débit sur les lieux de compétition et les hôtels.

## **7 RESPONSABILITÉS – LES FÉDÉRATIONS MEMBRES PARTICIPANTES :**

- 7.1 Doivent accepter l'hébergement offert par l'hôte fédération membre / comité organisateur, au coût indiqué dans le Règlement de la compétition. Le montant est coordonné avec l'approbation de l'IWF et doit être proportionné au niveau des services fournis.
- 7.2 Payer à la fédération hôte / au comité d'organisation des frais d'inscription de deux cents US dollars (200 USD) pour chaque membre de la délégation. Les frais d'entrée de 200 USD pour chaque délégué est divisé également (100 USD chacun) entre la fédération hôte/comité organisateur et l'IWF.
- 7.3 Le conseil d'administration de l'IWF, les VIP / invités, le secrétariat de l'IWF, certains TO, le délégué de presse de l'IWF et les médias accrédités ne paient pas les frais d'inscription de 200 USD.
- 7.4 Les membres du comité de l'IWF et les délégués du congrès des fédérations membres qui n'assistent qu'à leurs réunions respectives (à partir au plus tard du premier jour de compétition) sont également exemptés du paiement des frais d'entrée de 200 USD. Si ces officiers ou délégués continuent à rester au Championnat après le congrès ces personnes ne peuvent pas bénéficier des privilèges associés à l'inscription / accréditation; tels que le transport, l'entrée à la compétition ou à tout événement social à moins qu'ils ne paient le frais d'entrée.
- 7.5 Les fédérations membres participantes aux Championnats du Monde le font à leurs propres risques. Toutes les fédérations participantes doivent s'engager pleinement moralement et financièrement et sont responsables de leurs délégués inscrits / accrédités en ce qui concerne leur santé et bien-être et en cas d'accidents ou de dommages.

## **RÈGLEMENT 6.4 - PESÉE :**

- 1 La pesée se déroule dans un local équipé de la façon suivante :
  - La balance officielle; située dans un local à l'accès contrôlé.
  - Liste de départ affichée à l'entrée de la salle de pesée.
  - Liste de pesée
  - Cartes d'athlètes
  - Laissez-passer d'athlètes
  - Cartes de protêt
  - Laissez passer des entraîneurs pour la salle d'échauffement
  - Papeterie / fournitures
  - Dossards d'athlètes et épingles de sûreté
  - Une quantité suffisante de tables et de chaises pour le secrétariat de la pesée
  - Un bac pour l'accréditation des athlètes.
  - Des autocollants numérotés pour les accompagnateurs d'équipe (facultatif).
  
- 2 Le secrétariat de la pesée est composé :
  - Secrétaire(s) de la compétition
  - Arbitres de service
  - Assistant du secrétaire(s) de compétition (facultatif)
  - Officiel(s) de la pesée (facultatif)
  - Assistant de pesée officiel(s) (facultatif)
  
- 3 Chaque athlète de tous les groupes doit être pesé en présence de deux (2) arbitres. Les deux arbitres doivent être du même sexe que l'athlète.
  
- 4 Les deux arbitres vérifient le poids de l'athlète et le transmettent au secrétaire de la compétition (CS) au moyen d'une note manuscrite ou d'une impression électronique. Le secrétaire de compétition enregistre le poids corporel de l'athlète sur la carte de l'athlète et la liste de pesée.
  
- 5 L'accompagnateur d'équipe autorisé peut accompagner l'athlète à la pesée. Si l'accompagnateur d'équipe n'est pas du même sexe que l'athlète il doit rester à l'extérieur du local où se trouve la balance officielle.
  
- 6 Le poids corporel de l'athlète doit être inscrit à la main ou imprimé, si possible.
  
- 7 Les athlètes sont appelés un par un à la pesée dans l'ordre du tirage au sort. Les athlètes absents à l'appel de leur nom seront pesés à la fin de la séquence de pesée.
  
- 8 Lorsque différentes catégories de poids sont combinées dans un groupe, la séquence de pesée doit être classée par catégorie, la catégorie inférieure devant être pesée avant les catégories supérieures.

- 9 Les athlètes doivent fournir la preuve de leur identité en présentant leur passeport (ou leur carte d'identité en anglais, y compris la date de naissance pour les athlètes nationaux) au secrétaire de compétition qui doit aussi vérifier la nationalité.

Aux Jeux Olympiques et Jeux Olympiques de la Jeunesse, la carte d'accréditation de l'athlète fournie par le CIO ou COJO constitue une preuve d'identité suffisante. Les athlètes ne sont pas tenus d'apporter leur passeport ou leur carte d'identité pour la pesée.

Pour tous les autres Jeux Multisports, le directeur de compétition, en collaboration avec le délégué technique, s'il est désigné, déterminera les exigences en matière de preuve d'identité. Les athlètes et les accompagnateurs d'équipe en seront dûment informés par le biais du règlement de l'événement et/ou lors de la réunion de VFE.

- 10 Les athlètes doivent être pesés en leur costume d'haltérophilie. Les athlètes ne doivent pas porter de chaussures ou de chaussettes ou tout autre chaussures pendant la pesée. Si un athlète dépasse son inscription officielle catégorie de poids corporel, 250 grammes peuvent être déduits du poids indiqué sur la balance pour tenir compte du poids du Costume. Si l'athlète est dans sa catégorie de poids corporel officiellement entrée, le poids sur la balance sera enregistré comme indiqué.

Le secrétaire de la compétition et les autres membres du secrétariat de la pesée sont adéquatement protégés du processus de la pesée.

- 11 Les athlètes avec membre(s) prothétique(s) doivent être pesés avec leur(s) prothèse(s). Le poids de l'athlète lorsqu'il porte la prothèse est considéré comme le poids corporel de l'athlète.

- 12 Les athlètes ont le droit de porter des bijoux, des accessoires dans les cheveux, et toute coiffure religieuse pendant la pesée. Ils ne doivent pas porter de montre pendant la pesée.

- 13 La salle de pesée doit être présentée et pourvue d'un équipement d'hygiène approprié selon les conditions. Désinfectant / nettoyant antiseptique / distributeur et chiffons d'assainissement doivent être mis à disposition pour essuyer la balance, si désiré/nécessaire.

- 14 Un athlète qui se situe dans le poids de la catégorie de poids corporel dans laquelle il / elle est officiellement inscrit n'est pesé qu'une seule fois. Un athlète qui est sous ou au-dessus de sa catégorie de poids corporel officiellement inscrite peut retourner dans la salle de pesée autant de fois que nécessaire afin de faire la catégorie de poids corporel. L'athlète de retour n'a pas à suivre l'ordre de pesée.

- 15 Un athlète qui ne parvient pas à atteindre le poids corporel dans le temps imparti pour la pesée de la catégorie de poids dans laquelle il est officiellement inscrit, est exclus de la compétition de l'événement. L'athlète a toujours le droit de recevoir les privilèges d'un participant accrédité; tels que la formation, le transport, les événements, etc...

- 16 Lors de la pesée, l'accompagnateur d'équipe ou l'athlète doit signer la carte d'athlète pour confirmer le poids corporel enregistré des athlètes ; et de déclarer les barres de départ dans les deux mouvements soit à l'arraché et à l'épaulé-jeté, en référence au TCRR 6.6.5.

Toute modification ultérieure des barres de départ déclarées est considérée comme faisant partie des deux (2) changements de poids alloués.

- 17 La feuille de départ est mise à la disposition de toutes les parties, dès que possible après la fin de la pesée.

- 18 Une fois que l'athlète est pesé dans la catégorie de poids officiellement inscrite, l'athlète reçoit un laissez-passer d'athlète, une carte de protêt et les accompagnateurs d'équipe reçoivent des laissez-passer d'échauffement. Le secrétaire de compétition collecte les accréditations. Seuls les athlètes et les accompagnateurs d'équipe avec des laissez-passer d'échauffement sont autorisés à la zone d'échauffement.

Les allocations suivantes se réfèrent à chaque groupe :

- Si un (1) athlète : trois (3) laissez-passer pour la salle d'échauffement
  - Si deux (2) athlètes : quatre (4) laissez-passer pour la salle d'échauffement
  - Tout athlète supplémentaire (les catégories combinées) : deux (2) laissez-passer par athlète à la salle d'échauffement.
- 19 Après la pesée, les athlètes et / ou les accompagnateurs d'équipe sont informés de leur plateforme d'échauffement. Les plateformes d'échauffement numérotées sont attribuées par le secrétaire de compétition à la fin de la pesée conformément au numéro de départ de l'athlète. Dans le cas où plus d'un athlète par nation est / sont en compétition dans la session, ou le nombre d'athlètes est supérieur au nombre de plateformes d'échauffement, le contrôleur technique/délégué technique alloue les plateformes d'échauffement avec flexibilité.
- 20 Le secrétaire de compétition surveille la collecte sécurisée des accréditations des athlètes et la distribution des laissez-passer d'athlètes.
- 21 À la fin de la pesée, l'athlète se voit attribuer un numéro de départ d'athlète. L'athlète avec le numéro de lot le plus bas se voit attribuer le numéro de départ de 1; De là, tous les athlètes dans l'ordre du numéro de lot se voient attribuer des numéros de départ en ordre. Lorsque plusieurs catégories de poids corporel sont disputées dans une compétition, l'attribution des numéros de départ et la progression des numéros de lot sont considérées catégorie par catégorie, la catégorie inférieure doit précéder les catégories supérieures.

**Exemple:**

Numéro de départ	Tirage au sort	Poids corporel	Nom
1	3	55.50	AAAAA Aaaaa
2	27	55.00	BBBBB Bbbbb
3	54	56.00	CCCCC Ccccc
4	8	61.55	DDDDD Ddddd
5	19	62.00	EEEE Eeeee
6	142	61.04	FFFF Fffff

Les dossards des athlètes sont attribués en fonction du numéro de départ de l'athlète et sont distribués au plus tard trente (30) minutes avant le début de la compétition.

Les dossards des athlètes sont fixés avec des épingles au costume des athlètes. La mise en place du dossard sur le côté de la jambe ou de la hanche est déterminé par la disposition du site et la position à la table de gestion des compétitions.

Des autocollants numérotés en conséquence peuvent également être distribués aux accompagnateurs d'équipes pour faciliter la tâche du préposé aux changements en chef.

## **RÈGLEMENT 6.5 - LA PRÉSENTATION :**

- 1 Si un athlète est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au président du Jury qui, en relation avec le directeur de compétition, décidera d'un avertissement approprié ou une autre mesure.
- 2 Après la présentation des athlètes, les officiels techniques sont présentés dans l'ordre suivant :
  - Arbitre central
  - Arbitres latéraux
  - Arbitre de réserve
  - Préposé aux changements
  - Chronométrateur(s)
  - Contrôleur(s) technique(s)
  - Médecin(s) de service
  - Président du jury
  - Membres du jury
  - Membre du jury de réserve
- 3 Si un officiel technique est absent à la présentation, il devra s'en expliquer au président du Jury qui, en consultation avec l'IWF, décidera d'un avertissement approprié ou une autre mesure.
- 4 Tous les officiels techniques sont présentés devant la plateforme de compétition, sauf le jury. À la fin de la présentation des officiels techniques, les membres du Jury sont présentés de la table du jury, le président en premier, les autres membres dans l'ordre de la feuille d'assignation.
- 5 Tous les officiels techniques doivent porter la veste IWF et enlever leur carte d'accréditation pour la présentation, sauf avis contraire du président du jury.

## **RÈGLEMENT 6.6.5 - LA RÈGLE DES 20 KG :**

- 1 La règle 6.6.5 s'applique à toutes les événements de l'IWF, sauf avis contraire.
- 2 Exemple : un athlète s'inscrit à une compétition avec un total d'inscription vérifié de 200 kg. La somme de ses premiers essais à l'Arraché et à l'Épaulé Jeté doit être égale ou supérieure à 180 kg (soit 80 + 100 kg ; 77 + 103 kg ou toute autre combinaison).
- 3 Procédure d'application de la règle des 20 kg :  
Le secrétaire de la compétition et les arbitres (secrétariat de la pesée) sont le premier point de contact pour la bonne application de la règle des 20 kg pendant la pesée.

Les officiels techniques suivants sont responsables de la supervision des totaux d'entrée et des barres de départ suivant la publication de la feuille de départ :

- Préposé aux changements en chef et ses assistants
- Contrôleur technique de l'aire d'échauffement
- Personnels de la gestion de la compétition
- Directeur de la compétition
- Jury

Dans tous les cas, un athlète / accompagnateur d'équipe qui refuse de se conformer à la directive du jury ou d'un officiel technique désigné est éliminé de la compétition.

Note : Se conformer aux totaux d'entrée et à tous les TCRR pertinents est entièrement la

responsabilité des athlètes / accompagnateurs d'équipe.

- 4 Si les barres de départ ne respectent pas la « Règle des 20 kg », les officiels techniques doivent aviser immédiatement l'athlète / accompagnateur d'équipe concerné et s'assurer de faire les changements requis.
- 5 Si le premier essai d'un athlète à l'arraché est plus léger que requis par la « Règle des 20 kg », l'athlète / accompagnateurs d'équipe doit être avisé par le préposé aux changements en chef ou le contrôleur technique de l'aire d'échauffement que le premier essai de l'épaulé-jeté doit être augmenté pour se conformer à la règle.
- 6 Si l'athlète / accompagnateur d'équipe n'apporte pas les modifications nécessaires pour la barre de départ à l'épaulé-jeté et refuse de le faire, l'athlète sera éliminé de la compétition immédiatement en cas de refus.
- 7 Si la « Règle des 20 kg » n'est pas respectée par l'athlète / accompagnateur d'équipe et passe inaperçue par tous les officiels techniques et que l'athlète effectue ses essais, qu'ils soient jugés réussis ou non, et que l'erreur n'est remarquée qu'après l'exécution de ses levés en tout ou en partie (incluant l'épaulé-jeté) les essais non conformes à la « Règle des 20 kg » seront rendus comme « non réussi ».

L'athlète / accompagnateur d'équipe devra annoncer un poids correspondant au déroulement de la compétition et à la « Règle des 20 kg » dans la limite des trois (3) essais de l'épaulé-jeté. Aucun essai supplémentaire ne sera accordé.

- 8 Si l'athlète / accompagnateur d'équipe ne respecte pas la « Règle des 20 kg » et le non-respect est remarqué par les officiels techniques à la fin de la compétition, le total de l'athlète ne sera pas validé et sera retiré du résultat final par décision du jury.

## **RÈGLEMENT 6.6.6 - ORDRE D'APPEL &**

## **RÈGLEMENT 6.8 – CLASSEMENT DES ATHLÈTES ET DES ÉQUIPES**

L'ordre d'appel est la progression de la compétition qui détermine quand un athlète est appelé pour effectuer son essai.

La classification des athlètes détermine le classement des athlètes dans leur catégorie de poids corporel.

Exemple : 56 kg Hommes Groupe A et Groupe B

Lorsque les catégories de poids corporel sont divisées en groupes, l'ordre des groupes en compétition est l'inverse de l'ordre alphabétique (c'est-à-dire: le Groupe C commencera, puis le Groupe B et le Groupe A).

Si les compétitions se déroulent simultanément sur plusieurs plateaux, seules les compétitions de groupes de catégories de poids corporel différentes peuvent avoir lieu en même temps.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent l'ordre d'appel.

B Groupe																		
Lot	No départ	Nom	Arraché						Épaulé-Jeté						Total	class ement		
			1	2	3	Résultat	class ement	1	2	3	Résultat	class ement						
3	1	A	<del>400</del> (4)	<del>400</del> (9)	100 (11)	100	7	<del>420</del> (6)	<del>420</del> (9)	120 (12)	120	5	220	6				
20	2	B	95 (3)	<del>400</del> (8)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---				
102	3	C	<del>400</del> (5)	100 (10)	<del>405</del> (15)	100	6	<del>420</del> (7)	120 (10)	<del>425</del> (14)	120	3	220	5				
199	4	D	90 (1)	100 (7)	105 (14)	105	1	<del>445</del> (2)	<del>445</del> (4)	115 (5)	115	9	220	3				
251	5	E	94 (2)	101 (12)	<del>405</del> (16)	101	4	110 (1)	115 (3)	120 (11)	120	4	221	2				
289	6	F	100 (6)	<del>404</del> (13)	<del>405</del> (17)	100	5	120 (8)	<del>425</del> (13)	<del>425</del> (15)	120	2	220	4				

A Groupe																		
Lot	No départ	Nom	Arraché						Épaulé-Jeté						Total	class ement		
			1	2	3	Résultat	class ement	1	2	3	Résultat	class ement						
1	1	G	94 (3)	95 (6)	100 (12)	100	11	<del>445</del> (3)	<del>446</del> (8)	120 (12)	120	8	220	10				
4	2	H	<del>400</del> (7)	100 (10)	<del>405</del> (16)	100	9	<del>445</del> (4)	120 (10)	125 (14)	125	1	225	1				
133	3	I	90 (2)	95 (5)	105 (15)	105	3	<del>444</del> (2)	<del>445</del> (6)	115 (7)	115	10	220	7				
198	4	J	85 (1)	94 (4)	105 (14)	105	2	---	---	---	---	---	---	---				
204	5	K	<del>400</del> (8)	100 (11)	<del>405</del> (17)	100	10	110 (1)	115 (5)	120 (11)	120	7	220	9				
246	6	L	100 (9)	<del>403</del> (13)	<del>405</del> (18)	100	8	120 (9)	<del>425</del> (13)	<del>425</del> (15)	120	6	220	8				



## **RÈGLEMENT 6.9 - CÉRÉMONIE DES MÉDAILLES**

À la fin de la compétition de chaque catégorie dès que possible, la cérémonie des vainqueurs se déroule selon la procédure suivante (toute création, les idées innovantes sont les bienvenues) :

- 1 Un podium avec des places pour les trois (3) médaillés est placé sur le plateau de compétition.
- 2 Tous les médaillés, les hôtes et les officiels remettant les médailles doivent entrer et prendre place sur l'estrade. Les médaillés s'alignent derrière le podium, porter les vêtements uniformes délivrés/approuvés par le Fédération membres. Il est interdit aux médaillés de monter sur scène tous les drapeaux ou autres objets sur scène lors de la cérémonie de remise des médailles.
- 3 L'annonceur présente les officiels remettant les médailles. Le président de l'IWF remet les médailles mais peut déléguer cette tâche à un autre officiel de l'IWF ou à une personne représentant la fédération hôte ou commanditaire. Les médailles sont remises à l'arraché, à l'épaulé-jeté et pour le total, dans cet ordre. Le jury et le directeur de compétition / directeur technique peuvent modifier l'ordre de la remise des médailles.
- 4 En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce le nom, le pays et le résultat des médaillés à l'arraché. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille lorsqu'ils sont appelés. Lorsque toutes les médailles sont remises, les athlètes regagnent leur place derrière le podium (il n'y a pas de levée de drapeau ni d'hymne national joué).
- 5 L'annonceur présente l'officiel remettant les médailles pour l'épaulé-jeté, si cette personne n'est pas la même que pour l'arraché. En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce le nom, le pays et le résultat des médaillés à l'épaulé-jeté. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille lorsqu'ils sont appelés. Lorsque toutes les médailles ont été remises, les athlètes regagnent leur place derrière le podium (il n'y a pas de levée de drapeau ni d'hymne national joué).
- 6 L'annonceur présente l'officiel remettant les médailles pour le total, si cette personne n'est pas la même que pour les deux (2) mouvements. En commençant par la médaille de bronze, l'annonceur annonce alternativement le nom, le pays et le résultat des médaillés au total. Les athlètes montent sur le podium pour recevoir leur médaille.
- 7 Après la remise des médailles du total, lorsque les médaillés sont debout sur le podium, l'hymne national du champion est joué et les drapeaux nationaux des trois vainqueurs sont hissés.
- 8 Les hôtes, les athlètes et les officiels quittent la scène.
- 9 La cérémonie des vainqueurs est organisée conjointement par le protocole de l'IWF et le comité d'organisation.
- 10 Pendant la cérémonie des vainqueurs, les médaillés ne peuvent pas porter ou utiliser d'appareils électroniques sur le podium et ne peuvent être accompagnés d'aucune autre personne.
- 11 Les participants à la cérémonie des vainqueurs ne doivent pas l'utiliser à des fins politiques, raciales ou religieuses lors de l'événement.

## **RÈGLEMENT 7.3 - PROMOTION DES OFFICIELS TECHNIQUES**

- 1 Tous les nouveaux carnets d'officiels techniques, de catégorie 1 ou 2 ou certificat de service, coûtent deux cents (200) US dollars.
- 2 Pour chaque olympiade, les tarifs de la licence sont les suivants :
  - Catégorie 1 : 200 USD (deux cents dollars US)
  - Catégorie 2 : 100 USD (cent dollars US)
  - Certificats de service : 50 USD (cinquante dollars US)
- 3 Une demande écrite accompagnée du paiement approprié des frais doit être soumise au secrétariat de l'IWF afin de recevoir les nouveaux carnets, ou renouveler carnets et licences.
- 4 Seule l'IWF est autorisée à émettre les carnets d'officiels techniques et des licences internationales. Le timbre émis par l'IWF collé sur la dernière page du carnet d'OT est considéré comme la licence et identifie le détenteur comme ayant une licence valide.
- 5 La date d'enregistrement pour un nouvel officiel technique de catégorie 1 ou 2 est la date de son examen théorique ou pratique, selon la dernière éventualité.
- 6 Chaque carnet d'officiel technique contient un espace pour enregistrer tous les événements internationaux auxquels a participé son détenteur. Le président de l'IWF, le secrétaire général de l'IWF, le président du Jury ou le directeur de compétition / délégué technique peuvent enregistrer les entrées en anglais.
- 7 À la discrétion des membres du comité technique de l'IWF, les membres du comité technique continental ou d'autres personnes autorisées qu'un jury d'examen est réunis pour des examens pratiques.

Le jury d'examen doit être composé de trois (3) officiels techniques de catégorie 1 qui peuvent tous appartenir à la même fédération. Les examinateurs devront s'asseoir séparément de les uns aux autres pour un jugement indépendant.
- 8 Lorsqu'un système d'arbitrage est utilisé, jusqu'à trois (3) arbitres (Centre et deux (2) arbitres latéraux) peuvent être examinés simultanément, sinon, si le système d'arbitrage n'est pas disponible ou opérationnel, en raison de problèmes techniques, seul l'arbitre central sera examiné.
- 9 Le jury d'examen enregistre ses notes en utilisant la feuille de protocole comme feuille d'examen.
- 10 Le nom du (des) candidat(s) et leur fédération membre sont saisis pour correspondre à leur position sur la plateforme / estrade (c.-à-d. : l'arbitre à gauche est le numéro 1, l'arbitre central est le numéro 2 et l'arbitres sur le droite est le numéro 3). Les membres du Jury d'examen signent, datent et indiquent leur fédération.
- 11 Les candidats doivent juger au moins cent (100) essais, y compris les essais terminés et non terminés.
- 12 Les examinateurs inscrivent d'abord en haut de chaque espace de la feuille leur décision

sur chaque essai.

/ = bon ; **X** = essai. En dessous, en utilisant les mêmes signes, les examinateurs indiquent les décisions des trois (3) arbitres.

**Par exemple :** / = lampe blanche      **X** = lampe rouge

/  
/// = les trois ont donné une bonne décision

X  
X X X = les trois ont donné une bonne décision

X  
X / X = l'arbitre central a donné une mauvaise décision

X  
/ X X = l'arbitre n° 1 a donné une mauvaise décision

- 13 Lorsque seul l'arbitre central est examiné et qu'il donne une mauvaise décision (par exemple, signal trop rapide ou trop lent), les examinateurs marquent cela avec un **X** et la lettre **S** ci-dessous pour indiquer un signal incorrect. Le candidat peut faire deux (2) fautes sur un (1) essai. Ces fautes sont reportées sur la feuille.
- 14 Les examinateurs marquent d'un **O** chaque essai qui n'est pas complétée par l'athlète.
- 15 Si un candidat donne une décision incorrecte sur un essai non terminé, les examinateurs portent un **X** à la place du **O** et donnent le numéro de l'erreur.
- 16 Les résultats de chaque candidat sont calculés à partir des essais complétés.
- 17 La feuille de match originale et les examens écrits sont envoyés au secrétariat de l'IWF pour inscrire les résultats des examens des candidats.
- 18 Le secrétariat de l'IWF transmet les résultats de chaque candidat par l'intermédiaire de sa fédération. Les candidats retenus reçoivent leur carnet et licence via leur fédération.
- 19 Pour les OT possédant déjà une licence de Catégorie 2 valide pour l'Olympiade en cours sont promus en catégorie 1; la licence de Catégorie 1 doit être achetée 200 USD pour recevoir le nouveau carnet de Catégorie 1.

Toute demande de promotions d'officiel technique effectuées la dernière année d'une Olympiade bénéficient d'une cotisation de 50 USD.

- 20 Les candidats ayant échoué à l'examen pratique ou écrit doivent attendre six (6) mois avant de repasser les examens.

## **RÈGLEMENT 6.3 - LE JURY :**

Processus de prise de décision pour les essais avec des erreurs de chargement :

- 1 Si la barre est chargée à un poids plus léger que celui demandé par l'athlète, l'athlète peut, s'il le souhaite, soit accepter son essai (si réussi) à condition que la barre ait été chargée avec un multiple de 1kg, ou la refuser. S'il/elle refuse, l'athlète se voit accorder un essai supplémentaire avec le poids d'origine demandé.
- 2 Si la barre est chargée à un poids qui n'est pas un multiple de 1 kg et que le lever est réussi (sauf cas ci-dessous), l'athlète peut accepter un essai au poids inférieur le plus proche qui est un multiple de 1 kg ou refuser. En cas de refus, un essai supplémentaire est accordé avec le poids initialement demandé. Pour un deuxième ou troisième essai, si l'athlète avait demandé un (1) kg de plus que l'essai précédent, et que la barre est chargée avec seulement 0.5 kg de plus, l'athlète bénéficiera automatiquement d'un essai supplémentaire avec le poids initialement demandé.
- 3 Si la barre est chargée à un poids plus lourd que celui demandé par l'athlète, l'athlète peut accepter son essai si la barre est bien chargée à un multiple de 1kg. En cas d'échec, un essai supplémentaire est accordé automatiquement avec le poids initialement demandé.

## **RÈGLEMENT 7.9 - LE PRÉPOSÉ AUX CHANGEMENTS EN CHEF :**

- 1 Les officiels techniques chargés de la gestion des cartes d'athlètes sont appelés « préposés aux changements ». L'IWF nomme un(des) « préposé(s) aux changements en chef » et la fédération hôte / comité d'organisation, ses adjoints. La carte d'athlète est utilisée pour enregistrer chaque déclaration de poids et essai des athlètes pendant la compétition ainsi que toutes les modifications approuvées par le TCRR de l'IWF. Chaque accompagnateur d'équipe / athlète doit signer chaque déclaration.
- 2 La fédération / le comité d'organisation désignera un nombre suffisant d'officiels techniques Nationaux (NTOs) pour assister, sous la supervision du préposé aux chargements en chef désigné par l'IWF, le directeur de compétition et / ou le président du Jury, au bon déroulement de la compétition à l'aide des cartes d'athlètes autorisées.
- 3 Les préposés aux changements surveillent les déclarations et modifications de poids faites par les athlètes / accompagnateurs d'équipe pour chaque essai. Les déclarations / modifications sont immédiatement communiquées à la gestion de la compétition qui informe l'annonceur de faire l'annonce appropriée.
- 4 La communication entre les préposés aux changements et la gestion de la compétition se fait au moyen d'un interphone, d'un téléphone direct ou tout autre moyen de communication validé.
- 5 La table des préposés aux changements doit être en service trente (30) minutes avant le début de la présentation des athlètes.

## **RÈGLEMENT 7.14 -PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE :**

### **1 CHARGEURS :**

Les chargeurs sont des bénévoles / des personnels sportifs particuliers au sport qui gèrent le chargement et le nettoyage de la barre sous la direction de l'annonceur et du contrôleur technique.

Les tâches des chargeurs sont les suivantes :

- Charger la barre conformément au TCR et selon les instructions de l'annonceur
- Décharger la barre et replacer les disques sur les supports de poids.
- Vérifier la barre après chaque essai de traces de sang ; en aviser le contrôleur technique immédiatement pour le nettoyage.
- Nettoyer la barre et le plateau / estrade selon les besoins et/ou tel que dirigé par le contrôleur technique pendant et après la compétition.
- Enlever en toute sécurité le sang et les autres contaminants de la barre et de la plateforme de compétition, selon les besoins et/ou selon les directives du contrôleur technique
- Gérer ou agir comme une barrière de confidentialité pour les athlètes blessés ; assister le médecin de service, si demandé.
- Assurer l'élimination sécuritaire des matériaux contaminés conformément aux directives en vigueur.
- Nettoyez la barre avec un antiseptique après chaque essai. Il est obligatoire de faire désinfecter la barre après chaque essai.
- Installer le podium pour la cérémonie des vainqueurs à la fin de la compétition.

Note : les chargeurs doivent respecter les précautions universelles en portant des gants dans l'exécution de leurs tâches de nettoyage.

### **2 LIAISON AVEC L'AIRE DE COMPÉTITION :**

Pour les événements de l'IWF avec retransmission télévisée, un officiel technique peut être désigné pour assurer la liaison entre la production sportive et l'aire de Compétition, pour l'éclairage, la musique, la cérémonie des médailles, la zone mixte, etc. ... Ce poste, lorsqu'il est mis en place, est désigné comme liaison avec l'aire de compétition ; il est fortement recommandé pendant les Jeux et les événements majeures.

## RÈGLEMENT 9 - CÉRÉMONIES :

### 9.1 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE :

Avant le début des Championnats du Monde, une cérémonie d'ouverture est selon les procédures établies par le comité d'organisation et l'IWF.

Le contenu de la cérémonie d'ouverture doit être approuvé par l'IWF avant l'événement.

### 9.2 CÉRÉMONIE DE CLÔTURE :

À l'issue des championnats du monde, une cérémonie de clôture est organisée selon les procédures établies par le comité d'organisation et l'IWF.

Le contenu de la cérémonie de clôture doit être approuvé par l'IWF avant l'événement.



## GUIDES :

- Des guides contenant des informations détaillées sont disponibles en téléchargement sur le site de l'IWF ([iwf.sport](http://iwf.sport)).

